



RAPPORT ANNUEL 2022

Table des matières

1 Rapport du directoire à l'assemblée générale du 14 juin 2023	2
1.1 Situation et comptes consolidés du Groupe Encres DUBUIT.....	2
1.2 Comptes annuels de la société mère Encres DUBUIT SA.....	10
1.3 Opérations sur titres réalisés par les dirigeants	14
1.4 Les commissaires aux comptes.....	15
1.5 Informations concernant le capital.....	15
1.6 Filiales et participations.....	22
1.7 Approbation et /ou ratification des conventions règlementées (quatrième résolution)	23
1.8 Facteurs de risques.....	24
1.9 Autres informations.....	26
2. Comptes consolidés 2022 (normes IFRS).....	28
2.1 État du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période	29
2.2 État de la situation financière (bilan).....	31
2.3 Tableau de flux de trésorerie.....	33
2.4 Variation des capitaux propres consolidés	34
2.5 Annexes des comptes consolidés	35
3. Comptes annuels 2022 et annexes.....	75
3.1 les états financiers.....	75
3.2 Annexes des comptes annuels (EXERCICE clos au 31 décembre 2022).....	80
4. Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	104
4.1 Observations sur l'exercice clos au 31 décembre 2022	104
4.2 Le conseil de surveillance	104
4.3 Le Directoire	106
4.4 Le capital social.....	107
4.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée	109
4.6 Descriptif du programme de rachat d'actions	109
5 Rapports des commissaires aux comptes.....	111
5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	111
5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	114
5.3 Rapport spécial sur les conventions réglementées	117

1 RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce et aux stipulations statutaires pour vous rendre compte de l'activité de la société Encres DUBUIT au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité des filiales.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1.1 Situation et comptes consolidés du Groupe Encres DUBUIT

Le Groupe dont nous décrivons l'activité comprend au 31 décembre 2022, les sociétés Encres DUBUIT SA, TINTAS DUBUIT, Encres DUBUIT SHANGHAI, DUBUIT BENELUX, PUBLIVENOR, DUBUIT Shanghai Co, DUBUIT OF AMERICA, DUBUIT VIETNAM INKS et POLY-INK.

La société française SCREEN MESH qui n'avait plus aucune activité a été dissoute au cours du premier semestre 2022.

1.1.1 Impacts de la crise sanitaire en Asie et du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe

L'année 2022 a été marquée par :

- Un contexte géopolitique rythmé par **le conflit militaire qui oppose l'Ukraine et la Russie**. Le groupe rappelle qu'il n'a pas d'activité commerciale au sein de ces deux pays. Encres DUBUIT ne détient aucun actif dans ces deux pays.
- **La politique zéro COVID menée par la Chine** a entraîné le confinement (interdictions de circulation des personnes) de certaines régions de Chine et par conséquent la fermeture de certaines entreprises.
Ainsi, la filiale chinoise du groupe a dû stopper son activité dès le mois de mars 2022. L'allègement des mesures de confinement a permis une reprise progressive de l'activité dès le mois de mai. Les équipes ont pu reprendre leurs activités au cours du mois de juin. Cependant, la politique sanitaire stricte menée depuis 3 ans a provoqué une flambée de contaminations qui a fortement freiné l'activité.
- **Un environnement économique perturbé** par des tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières ainsi que des difficultés logistiques récurrentes, entraînant une hausse des coûts.
- La réouverture du **Vietnam** annoncée au cours du mois d'avril 2022 s'est confirmée. Le groupe a pu reprendre et poursuivre l'implantation de son unité de production afin d'accompagner son développement commercial dans l'ASEAN.
Cependant, le projet a pris du retard à la suite des années COVID et se trouve décalé dans le temps. Les premières productions d'encres ont été initiées sur le premier trimestre de l'année 2023. Le Groupe compte sur une amélioration de la situation d'ici la fin de l'année 2023.

L'ensemble de ces éléments ont pesé sur l'activité et la rentabilité du Groupe de l'année 2022.

1.1.2. Compte de résultat consolidé

Le Groupe Encres DUBUIT réalise pour l'année 2022 un chiffre d'affaires consolidé de 22,7 millions d'euros contre 20,7 millions d'euros lors de l'exercice précédent, réparti comme suit :

Chiffre d'Affaires (en milliers d'euros)	2022	En % CA	2021	En % CA	Variation	En % CA
	31 décembre		31 décembre			
France	7 636	33,6%	6 485	31,4%	1 151	17,7%
Asie	7 215	31,8%	7 960	38,5%	-745	-9,4%
Europe	6 621	29,1%	5 301	25,6%	1 320	24,9%
Amérique du Nord	828	3,6%	664	3,2%	164	24,7%
Afrique, Moyen-Orient	404	1,8%	263	1,3%	141	53,5%
Océanie	20	0,1%	9	0,0%	10	108,1%
Total Chiffre d'affaires	22 723	100%	20 683	100%	2 041	9,9%

À taux de change constants, le chiffre d'affaires pour l'année 2022 s'élève à 22,2 M€ en hausse de 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

Activité en Europe – 62,8 % du chiffre d'affaires du Groupe

À fin décembre 2022, le chiffre d'affaires de la zone s'élève à 14,2 M€ contre 11,8 M€ sur l'exercice précédent, en progression de 20,9 % par rapport à 2021.

Ainsi, la zone confirme sur le second semestre 2022, la reprise de l'activité amorcée sur le premier semestre puisqu'elle enregistre une progression de 25,7 % contre 16,1 % au premier semestre.

Activité en Asie – 31,8 % du chiffre d'affaires du Groupe

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires réalisé sur la zone s'élève à 7,2 M€ en baisse de 9,4 % par rapport à la période précédente. L'activité de la zone a fortement été impactée par la politique zéro COVID menée par le gouvernement chinois. L'activité de la filiale a été mise à l'arrêt dès le mois de mars 2022. Elle n'a pu reprendre une activité normale qu'au cours du mois de juin 2022.

Activité en Amérique du Nord – 3,6 % du chiffre d'affaires du Groupe

Le chiffre d'affaires s'élève pour la période à 828 mille euros contre 664 mille euros sur la période précédente soit une hausse de 24,7 %.

Activité en Afrique / Moyen-Orient – 1,8 % du chiffre d'affaires du Groupe

La zone affiche un chiffre d'affaires en progression de plus de 50% par rapport à 2021 et s'établit à 404 mille euros.

Marge brute, Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel du Groupe

(En milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	22 723	20 683
Marge brute (*)	13 549	13 268
en % du chiffre d'affaires	59,6%	64,1%
Résultat opérationnel courant	131	1 229
en % du chiffre d'affaires	1%	5,9%
Résultat opérationnel	155	1 237
en % du chiffre d'affaires	0,7%	6,0%
Résultat financier	76	98
en % du chiffre d'affaires	0,3%	0,5%
Résultat net avant IS	231	1 335
en % du chiffre d'affaires	1,0%	6,5%
Pertes (gains) sur cession d'activité	0	0
Impôt sur les sociétés	-403	-431
Résultat net part du Groupe	-171	905
en % du chiffre d'affaires	-0,8%	4,4%

(*) Chiffre d'affaires - coûts des matières premières consommées

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2022 s'élève à 155 mille euros (0,7 % du CA) contre 1,237 millions d'euros sur la période précédente.

La progression de l'activité du Groupe sur l'année 2022 qui aurait dû améliorer le résultat opérationnel n'a pu se faire à la suite :

- De la hausse du prix de certaines matières premières stratégiques liée à des difficultés d'approvisionnement et/ou de pénuries,
- De la hausse du coût de l'énergie,
- De l'augmentation des frais de logistique en lien direct avec la hausse du prix des carburants,
- Des hausses successives des salaires minimums imposées par les différentes organisations syndicales et les gouvernements des différents pays pour faire face à l'inflation.

Le groupe n'a pas été en mesure de répercuter l'intégralité de ces différentes hausses sur ses prix de vente ce qui explique la dégradation de sa marge brute et de son résultat opérationnel.

Résultat financier du Groupe

(En milliers d'euros)	2022	2021	Variation
Produits des placements nets			
Intérêts et charges assimilées	-46	-44	4,3%
Coût de l'endettement financier net	-46	-44	4,3%
Produits financiers	236	203	16,3%
Charges financières	-114	-61	86,9%
Autres produits et charges financiers	122	142	13,9%
Résultat financier	76	98	-0,2%

Le résultat financier de l'exercice 2022 est un profit de 76 mille euros qui s'analyse ainsi :

- Un profit net de change constaté dans les comptes annuels de chaque entité étrangère pour 92 mille euros,
- Une charge d'intérêts liés aux emprunts pour 46 mille euros ; la dette financière du groupe est principalement sur des taux fixes. L'impact de la hausse ou de la baisse des taux n'est pas significatif.
- Des autres produits et charges financières pour plus 30 mille euros.

Charge d'impôt Groupe

La charge d'impôt sur les sociétés (impôt courant et impôts différés) au titre de l'exercice 2022 est de 403 mille euros.

L'impôt courant correspond à l'impôt société calculé sur le bénéfice des filiales chinoise (192 K€), espagnole (11 K€), belge (14 K€) ainsi que l'impôt de distribution sur les dividendes de la Chine pour (85 K€) et l'impôt différé de (100 K€).

Résultat net part de Groupe

Le résultat net part de Groupe au titre de l'exercice 2022 est une perte de 171 mille euros contre un profit de 905 mille euros en 2021.

En l'absence d'opération de capital, le bénéfice net par action s'établit à moins 0,055 euro par action contre plus 0,288 euro au titre de 2021.

1.1.3. Bilan consolidé

Les capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 23,8 millions d'euros (23,9 millions d'euros au 31 décembre 2021). La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2022 est de moins 129 mille euros et se répartit comme suit :

- Résultat net part du Groupe pour moins 171 mille euros,
- Gains et perte comptabilisés en capitaux propres (variation des écarts de conversion) hors variation de périmètre pour moins 207 mille euros,
- Variations sur les titres auto-détenus et plan d'attribution d'actions gratuites pour plus 14 mille euros,
- Gain de 236 mille euros constaté sur les engagements de retraite qui fait suite à l'application, au 1^{er} janvier 2022, de la décision IFRS IC de mai 2021 qui modifie les modalités de répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant leur octroi en fonction de l'ancienneté, pour un montant plafonné, et à l'emploi du salarié dans l'entité lors de l'atteinte de l'âge de la retraite.

Actifs non courants et immobilisations corporelles

Les actifs non courants (en valeur nette) s'élèvent à 10,8 millions d'euros (contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2021) et se décomposent ainsi :

- Immobilisations corporelles : 7,115 millions d'euros,
- Immeubles de placement : 754 mille euros,
- Écarts d'acquisition : 432 mille euros,
- Immobilisations incorporelles : 2,197 millions d'euros,
- Immobilisations financières : 134 mille euros,
- Impôts différés actifs : 137 mille euros,
- Autres actifs : 55 mille euros.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (clients + stocks + impôt courant + autres actifs courants – fournisseurs – autres passifs courants) au 31 décembre 2022 est un besoin de 7,555 millions d'euros en hausse de 1,050 million d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (6,505 millions d'euros). Cette hausse s'explique en partie par les hausses des stocks pour 921 mille euros et des autres actifs courants pour 127 mille euros. La variation est analysée dans la note 24 de l'annexe des comptes consolidés.

Endettement financier net

L'endettement financier net (dettes financières brutes – trésorerie et équivalent) s'établit au 31 décembre 2022 à moins 5,786 millions d'euros en baisse de 1,058 million euros par rapport au 31 décembre 2021 (moins 6,844 millions d'euros).

L'endettement financier net négatif de 5,786 millions d'euros se répartit ainsi :

- Disponibilités pour 7,668 millions d'euros (9,274 millions d'euros pour 2021),
- Emprunts à taux fixe pour 1,882 millions d'euros (2,430 millions d'euros pour 2021). La variation sur la période est de moins 548 mille euros et s'analyse ainsi :
 - Incidence nette des retraitements liés à IFRS 16 « contrats de location » pour moins 227 mille euros :
 - Nouveau contrat conclu pour l'acquisition d'un nouveau véhicule : 34 mille, et prolongation d'une année d'un contrat en-cours : 6 mille euros
 - Remboursements pour 267 mille euros,
 - L'incidence du retraitement du crédit-bail pour moins 37 mille euros :
 - Nouveaux contrats conclus (achat de nouveaux véhicules) pour de 97 mille euros et,
 - Remboursement pour 134 mille euros,
 - Remboursements des emprunts en cours pour moins 230 mille euros,
 - Remboursement de l'assurance prospection pour 65 mille euros
 - Écarts de conversion pour plus 10 mille euros.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022 représentent 38 mille euros contre 55 mille euros au 31 décembre 2021. Le détail des provisions pour risques et charges est donné dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité s'établit à moins 12 mille euros en 2022 contre 520 mille euros au 31 décembre 2021.

Il s'explique principalement par :

Une consommation de trésorerie à hauteur de 1 207 k€ en provenance de l'augmentation du BFR,

Une génération de trésorerie en provenance de 207 k€ d'effet net d'impôt, et d'amortissements et provisions de 1 095 k€.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2022 un décaissement net de 797 mille euros (762 mille euros en 2021) qui s'explique principalement par :

- L'acquisition de nouveaux logiciels (ERP) pour 216 mille euros,
- Des travaux réalisés sur les bâtiments des différentes filiales espagnole, belge et chinoise pour 90 mille euros,
- Des investissements de rénovation des locaux sociaux pour 250 mille euros,
- Acquisition de nouveaux équipements pour 176 mille euros en Chine, au Vietnam et en France,
- Des travaux d'aménagement en-cours pour 57 mille euros.

Le flux de trésorerie lié aux financements représente pour l'année 2022 un décaissement net de 744 mille euros qui se compose principalement :

- Des remboursements d'emprunts pour 697 mille euros, dont les diminutions d'emprunts constatés dans le cadre des retraitements liés à IFRS 16 « contrats de location » et au crédit-bail pour 403 mille euros.

1.1.5 Évolution du périmètre de consolidation

La procédure de dissolution de la société SCREEN MESH a été lancée sur le premier semestre 2022. La société a été radiée en date du 6 juillet 2022.

1.1.6 Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022

a) Situation au Brésil

Nous rappelons au préalable l'historique figurant dans le rapport financier annuel 2021.

Préambule (rappel des faits) :

Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT. Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT avec le règlement du prix sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées.

Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (*qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires*) et à l'établissement des contrats de locations ont été finalisées.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT n'est pas remise en cause, à ce jour.

Lors de la rédaction du précédent rapport financier annuel, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres Dubuit. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encres DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 66 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée par la partie adverse 1,7 million de réals soit 301 mille euros.

Évolution 2022

Les actes de propriété :

Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe après 3 ans de procédures judiciaires. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportait des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitant l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.

Les actions judiciaires :

Pour mémoire, le litige avec l'administrateur judiciaire a été soldé sans coût entre les parties.

Un jugement provisoire est intervenu mi 2018 condamnant le groupe historique (Dubuit Paint et Encres Dubuit) à verser à l'ancien dirigeant de Dubuit Paint la somme de 4,6 millions de réals (815 K€) mais un expert a été nommé par la Cour ramenant le montant à 2,9 millions de réals (514 K€). Les sociétés ont fait appel de ce jugement et celui-ci a été annulé pour vice de procédure avec retour en première instance de la cause. La date du procès avait été fixée au mois de novembre 2019 puis reportée au 15 avril 2020. Cependant la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 paralysant l'activité judiciaire au Brésil, la date du procès a été annulée et reportée au 15 décembre 2021. Le jugement a été rendu début avril 2022 et a débouté l'ancien dirigeant de toutes ses demandes. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement. Les entreprises citées au procès ont contesté ce recours en mai 2022. Au jour de la rédaction du présent rapport, le jugement des recours et contestations afférentes au procès travailliste de l'ancien dirigeant n'a toujours pas été rendu.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société gère au mieux ces litiges avec les avocats. Elle réitère le principe du désengagement de la responsabilité du Groupe depuis la cession des filiales brésiliennes et l'état des procédures à ce jour ne permet pas la constitution d'une provision.

Éléments d'informations liés à l'exécution des contrats de location :

Les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil s'élèvent à 139 mille euros pour l'année 2022.

b) Autres évènements

Les autres évènements intervenus sur l'exercice 2022 sont énoncés au paragraphe 1.1.1 « Impacts de la crise sanitaire en Asie et du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur les activités du Groupe » du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 16 juin 2023.

1.1.7 Perspectives 2023 et évènements postérieurs à la clôture

Perspectives 2023 :

Le Groupe reste vigilant quant aux impacts financiers d'un environnement économique et géopolitique qui reste incertain marqué notamment :

- par le conflit militaire en Ukraine et,
- par les effets de l'inflation mondiale

À la suite des conséquences liées de la crise sanitaire (COVID), l'implantation au Vietnam a été retardée, ce qui a pénalisé le développement commercial sur la zone ASEAN.

Les premières productions d'encre ont été initiées sur le premier trimestre de l'année 2023 et donnent de bons résultats techniques.

Le Groupe met tout en œuvre pour résorber ce retard et a décidé de réorganiser la zone en mutualisant les équipes de management chinoise et vietnamienne. Le Groupe compte sur une amélioration de la situation d'ici la fin de l'année 2023.

Les axes prioritaires pour le Groupe restent :

- L'innovation.
- L'efficacité commerciale et marketing ;
- Le renforcement de l'excellence industrielle ;
- La santé de ses collaborateurs et de ses clients,
-

Évènements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes par le directoire et l'examen par le Conseil de surveillance.

1.2 Comptes annuels de la société mère Encres DUBUIT SA

1.2.1 Compte de résultat et bilan d'Encres DUBUIT SA

La société Encres DUBUIT SA dont nous vous demandons d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 a réalisé un chiffre d'affaires de 13,5 millions d'euros et un bénéfice net de 1,35 millions d'euros.

(En milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Chiffres d'affaires	13 503	11 203	2 300
Marge brute (*)	7 664	6 734	930
en % CA	56,76%	60,11%	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	88	-399	486
en % CA	0,65%	-3,56%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-451	-395	-56
en % CA	-3,34%	-3,53%	
Résultat financier	1 719	604	1 115
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 268	209	1 059
en % CA	9,39%	1,87%	
Résultat exceptionnel	-52	29	-81
RESULTAT NET	1 347	401	946
en % CA	9,97%	3,58%	

(*) Chiffre d'affaires - coûts des matières premières consommées

Le chiffre d'affaires de l'année 2022 progresse de 20,5 % par rapport à 2021, alors que la marge brute augmente dans une proportion moindre de 13,8 % par rapport à la marge brute de la période précédente.

L'érosion du taux de marge brute est liée pour partie à :

- Une croissance réalisée avec un mix produit moins contributif en termes de marge brute,
- Des prix de matières premières stratégiques en hausse du fait de pénuries mondiales ; ces hausses de prix n'ont pas pu être répercutées intégralement sur les prix de ventes.

Ainsi la marge brute s'affiche en repli de 3,35 % soit un manque sur le résultat de 452 mille euros.

Le résultat d'exploitation s'élève pour la période à moins 451 mille euros (moins 3,34 % du Chiffre d'affaires) contre moins 395 mille euros au 31 décembre 2021 (moins 3,53 % du chiffre d'affaires).

Le résultat financier s'élève à 1,719 millions d'euros au 31 décembre 2022 en progression de 1,115 million d'euros par rapport à l'exercice 2021. La hausse du résultat financier s'analyse ainsi :

- Progression du montant du dividende net perçu de la filiale chinoise pour 1,08 million d'euro (1,6 million euro contre 534 mille euros en 2021,
- La variation des dotations financières nettes des reprises pour plus 66 mille euros,
- La progressions des intérêts bancaires 11,7 mille euros,
- La baisse des différences de changes pour moins 23 mille euros.

Ainsi le **Résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2022 s'élève à plus 1,268 million d'euros contre 209 mille euros au 31 décembre 2021.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à moins 52 mille euros contre plus 29 mille euros à fin décembre 2021.

Le **résultat net** du 31 décembre 2022 s'élève à 1,347 million euros

1.2.2 Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022 – approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice de 1 346 516,83 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte (part du groupe) de 171 369 euros.

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 30 797 euros et l'impôt correspondant (à 25 %), soit 7 699 euros.

1.2.3 Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution à caractère ordinaire)

Lors de l'Assemblée Générale mixte du 14 juin 2023, le Directoire proposera la distribution d'un dividende d'un montant global de 942 300 euros, représentant un montant de 0,30 euro par action. Le dividende de 0,30 euro sera mis en paiement le 28 juin 2023.

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	1 346 516,83€
- Report à nouveau débiteur	(240 365,88) €

Affectation

- Report à nouveau	163 850,95 €
- Dividende	942 300 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,30 euro par action.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 26 juin 2023.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 juin 2023.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 3 141 000 actions composant le capital social au 26 avril 2023, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende, ni revenu n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

1.2.4 Situation financière de la société Encres DUBUIT SA

Encres DUBUIT SA dispose d'une trésorerie de 4,170 millions d'euros. Ce montant intègre des placements de trésorerie sur des comptes à terme pour 421 mille euros et des actions Encres DUBUIT destinées à l'attribution gratuite pour un montant net de dépréciation de 65 mille euros.

Le solde de la dette financière pour l'exercice 2022 s'élève à 948 mille euros. Il correspond principalement :

- Au solde de l'emprunt souscrit pour le financement des installations liées à la mise en service d'un atelier de production dédié à l'activité inkjet pour 143 mille euros,
- Aux fonds avancés par la COFACE au titre de l'assurance prospection pour 34 mille euros. Les fonds sont remboursables sur une période de 4 ans proportionnellement aux ventes réalisées sur la zone couverte,
- Au solde du Prêt Garanti par l'État (PGE) pour 762 mille euros,
- Autres dettes financières (dépôts, intérêts à payer) pour 9 mille euros.

1.2.5 Délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux articles L. 441-14 et D441-6 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance au 31 décembre 2022 est présentée dans le tableau figurant ci-après.

	Articles L441-14 et D. 441-6 du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles L441-14 et D. 441-6 du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	367					66	1053					337
Montant total des factures concernées TTC	1 424	89	5	0	34		1 912	388	21	19	650	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0,91%	0,05%	0,00%	0,35%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								2,88%	0,16%	0,14%	4,82%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : négociés avec chaque fournisseur - Délais légaux : 45 jours fin de mois						- Délais contractuels : alloués en fonction de la cotation du client - Délais légaux : 45 jours fin de mois					

1.2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Encres DUBUIT SA consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à l'activité de recherche et développement. Le laboratoire de recherche et développement est installé en France sur le site de production de Mitry Mory (77). Il pilote et coordonne les équipes de recherche présentes au siège et dans les filiales. Le département de recherche et développement a été renforcé avec l'acquisition de POLY INK basé à Grenoble.

Aujourd'hui, une douzaine de personnes est affectée directement à la recherche, au développement et à l'assistance technique suivant 3 axes :

- La mise au point de nouvelles gammes de produits pour des marchés futurs en relation avec le marketing ainsi que des produits innovants,
- L'amélioration de produits existants afin d'augmenter leur polyvalence ou de diminuer leur coût,
- La création de produits spécifiques répondant à un cahier des charges client.

1.2.7 Établissements existants

La Société dispose d'établissements secondaires dans les villes suivantes :

- Lille,
- Lyon,
- Noisy.

1.2.8 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucune distribution de dividendes ni autres revenus n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

1.2.9 Perspectives

Pour 2023, Encres DUBUIT va continuer à faire face dans un contexte économique international perturbé et aux conséquences de l'inflation qui engendreront :

- Des tensions / pénuries sur les approvisionnements de matières premières,
- Des hausses des prix de l'énergie, des coûts de transport.

Encres DUBUIT reste vigilante quant aux effets inflationnistes sur ses marges et met en place des mesures correctives pour limiter l'impact sur le résultat.

1.3 Opérations sur titres réalisés par les dirigeants

A la connaissance de la Société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé est le suivant :

Nom et prénom	Pascal QUIRY
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de surveillance
Acquisitions d'actions en 2022 :	
Nombre total d'actions acquises :	3 400
Prix moyen :	3,64 €
Montant total :	12 376 €

1.4 Les commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet SEC 3

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017

Expiration du mandat : Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Société B&A Audit

Renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2017

Expiration du mandat : Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale appelée à se tenir en 2023 de renouveler le cabinet SEC 3 et la société B&A Audit aux fonctions de commissaires aux comptes titulaires pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

1.5 Informations concernant le capital

1.5.1 Capital de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2022, à la connaissance de la Société plus de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales (hors auto-détention).

	Personne détenant plus de :	DUBUIT INTERNATION AL SARL (*)	Famille DUBUIT (**)	Sous total DUBUIT	EXIMIUM
31/12/21	% du capital	40,24%	21,21%	61,45%	7,07%
	% des droits de votes	50,15%	26,22%	76,37%	4,40%
31/12/22	% du capital	40,24%	21,21%	61,45%	7,07%
	% des droits de votes	50,15%	26,22%	76,37%	4,37%

(*) Société contrôlée par M. DUBUIT et ses enfants étant précisé que chacun des 3 enfants détient la nu propriété de près du 1/3 de capital de cette société et que M. DUBUIT en détient l'usufruit.

Le droit de vote appartient au nu propriétaire pour toutes les décisions sauf l'affectation du résultat

(**) Dont M. Jean-Louis DUBUIT qui détient en son nom 17,25 % du capital et 21,15 % de droits de vote au 31 décembre 2022.

Déclaration de franchissement de seuils :

Au cours de l'exercice 2022

Néant

Au cours de l'exercice 2021

Néant

1.5.2 Actionnariat de la société

Au 31 décembre 2022, la part du capital détenue par les salariés au sens de l'article L.225-102 du Code de Commerce représente, à la connaissance de la société 1,94 % du capital.

Nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la société n'était détenue au 31 décembre 2022 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise.

1.5.3 Programme de rachat d'actions

o Le programme de rachats d'actions

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions détenu par la société Encres DUBUIT dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 98 778 titres répartis ainsi :

- 79 615 actions détenues directement par la société Encres DUBUIT pour une valeur de 297 933,60 euros,
- 1 663 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès de la société de bourse Gilbert Dupont pour une valeur de 5 897 euros,
- Et 17 500 actions affectées à deux nouveaux plans d'attribution gratuites d'actions pour une valeur de 65 328 euros.

La valeur évaluée au cours du 31 décembre 2022 (3,60 euros) s'élève à 355 601 euros.

Les actions auto-détenues par la société n'ont pas fait l'objet de réallocation au cours de l'exercice 2022.

o Bilan du contrat de liquidité

Bilan annuel 2022 du contrat de liquidité signé avec la société de bourse Gilbert DUPONT :

- Nombre d'actions achetées : 20 476 titres
- Cours moyen d'achat : 3,6995 € soit un montant total de 75 751,57 euros
- Nombre d'actions vendues : 19 889 titres
- Cours moyen de vente 3,7090 € soit un montant total de 73 769,26 euros

Au 31 décembre 2022, la Société détient 1 663 titres au travers du contrat de liquidité représentant 0,053 % du capital de la société et une valeur nominale de 3.54€.

Au cours de l'exercice 2022, les seuls achats ventes d'actions auto détenues ont eu lieu dans le cadre du contrat de liquidité. Les frais de négociation se sont élevés à 0 euro.

Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (septième résolution à caractère ordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023) et l'autorisation concernant la réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société (huitième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023)

Nous vous proposons, aux termes de la septième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 8 juin 2022 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCRE DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à **8 euros** par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à **2 512 800 euros**.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, au titre de la huitième résolution, autoriser le Directoire pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourrait détenir notamment par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce [ou par tout autre moyen] ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

1.5.4 Délégations et autorisations financières soumises à la prochaine Assemblée Générale

Le Directoire souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations et autorisations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations et autorisations en cours, vous trouverez au § .4.4 (dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise), le tableau des délégations et autorisations en cours consenties par l'Assemblée Générale au Directoire et l'état de leur utilisation.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes (neuvième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Directoire pour une nouvelle période de vingt-six mois, la compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 1.000.000 euros (représentant environ 79,6 % du capital social existant au jour du présent rapport). Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux

stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le Directoire aurait tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette délégation, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- o **Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (dixième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023)**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 1.000.000 euros (représentant environ 79,6 % du capital social existant au jour du présent rapport). A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé que le Directoire aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus.

Le Directoire disposerait dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

- **Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) (onzième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023)**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier).

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance serait supprimé avec la faculté pour le Directoire.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, ne pourrait être supérieur à 1.000.000 euros (représentant environ 79,6 % du capital social existant au jour du présent rapport).

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la douzième résolution (résolution en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Directoire pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence et ne pourrait être inférieure (après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons) à la moyenne des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

- **Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) (douzième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023)**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 600.000 euros (représentant environ 47,8 % du capital social existant au jour du présent rapport), étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la onzième résolution (résolution en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public).]

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Directoire pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence et ne pourrait être inférieure (après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons) à la moyenne des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

- **Autorisation d'augmenter le montant des émissions décidées en application des dixième, onzième et douzième résolutions de la présente Assemblée** (*treizième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023*)

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation en matière d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (**dixième résolution**), de la délégation en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (**onzième résolution**) et par placement privé (**douzième résolution**) de conférer au Directoire la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

- **Délégation de compétence en vue d'émettre des BSA, BSAANE et/ou BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes** (*quatorzième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023*)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler la délégation financière en matière d'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription arrivant à échéance.

Il vous est proposé de bien vouloir consentir une nouvelle délégation de compétence au Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de procéder à l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR au profit d'une catégorie de personnes et ce afin de permettre à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon.

Cette délégation présenterait les caractéristiques suivantes :

Elle permettrait de procéder à l'émission :

- de bons de souscription d'actions (BSA),

- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminées par le Directoire, tant en France qu'à l'étranger, et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions ENCRES DUBUIT à un prix fixé par le Directoire lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal, à la moyenne des cours de clôture de l'action ENCRES DUBUIT aux 20 séances de bourse précédant sa fixation déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre au profit de la catégorie de personnes suivante : les dirigeants mandataires, sociaux ou non et cadres salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 150 000 euros.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

À cet égard, le Directoire aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Il est précisé que chacun des membres du Directoire s'abstiendra de participer au vote de la résolution afin de ne pas peser sur le sens du vote de la présente résolution.

- **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE (quinzième résolution à caractère extraordinaire soumise à l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2023)**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire étant appelée sur des délégations susceptibles de générer immédiatement ou à terme des augmentations de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé de déléguer au Directoire, votre compétence à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Directoire pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Directoire pourrait ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette délégation priverait d'effet, au jour de l'Assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.6 Filiales et participations

Le groupe Encres DUBUIT propose une offre globale dédiée aux clients du marché de l'impression sérigraphique et numérique à savoir :

- Une offre prépresse de création d'écrans au travers des sites de tensions d'écrans situés en France et en Belgique,
- La fabrication d'encre au sein de quatre sites de production (France, Espagne, Chine, Vietnam),
- Chaque site est responsable de la conception et de la réalisation des encres formulées pour le marché de l'impression sérigraphique,
- La commercialisation d'accessoires nécessaires à la clientèle.

Les sites de productions sont aussi des sites de commercialisation.

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre annexe comptable et sont repris ci-dessous :

Filiales et sous filiales	Activités	déc.-22	12 mois	déc.-21	12 mois
		CA (*)	Résultat net (*)	CA (*)	Résultat net (*)
Encres DUBUIT (France)	Site production et de commercialisation	13 503	1 347	11 203	401
Screen Mesh (France)	Site de tension d'écran	0	0	0	-3
Tintas DUBUIT (Espagne)	Site production et de commercialisation	1 769	86	1 369	-19
Encres Dubuit Shanghai (Chine)	Site détenu par Dubuit Shanghai Co	0	-1	0	-1,0
Dubuit Shanghai Co (Chine)	Site production et de commercialisation	6 495	464	7 560	957
DUBUIT Benelux (Belgique)	Holding	0	-28	3	-19
PUBLIVENOR (Belgique)	Site de commercialisation et de tension d'écrans	2 205	-4	1 953	-8
DUBUIT of America (Etats-Unis)	Site de commercialisation et de ventes d'équipements de sérigraphie	405	-129	311	-85
DUBUIT INKS VIETNAM	Site production et de commercialisation	53	-489	9	-227
POLY-INK	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	14	1	-11

(*) Données exprimées en milliers d'euros et extraites des comptes sociaux non retraitées des opérations intragroupe

1.7 Conventions règlementées (quatrième résolution)

À titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos et au début de l'exercice en cours sont soumises à la présente Assemblée.

Nous vous demandons, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, de prendre acte de l'absence de conventions nouvelles, conclues au cours du dernier exercice et début 2023, visées à L.225-86 et suivants du Code de commerce.

Aucune nouvelle convention n'a fait l'objet d'une autorisation sur l'année écoulée et les premiers mois de 2023.

Les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice sont les suivantes :

- Convention conclue avec la SARL DUBUIT International, relative à une sous-location prenant effet le 1^{er} janvier 1996 au profit de la SARL DUBUIT International ;
- Convention de la trésorerie conclue avec la SARL DUBUIT International dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie ;
- Convention conclue avec Mme Chrystelle FERRARI relative à la signature d'un avenant au contrat de travail de Mme Chrystelle FERRARI, aux termes duquel la société Encres DUBUIT s'interdit de procéder à son licenciement pendant une période de deux ans, à compter de la reprise de ses fonctions salariées, à la suite de la cessation de son mandat de Président du Directoire de la société ;
- Bail commercial avec la société SCI DUBUIT pour la location d'un bureau d'une surface de 27m2 situé au 10/12 rue de Ballon à Noisy le Grand, en remplacement du précédent bail signé avec la Sas Machines DUBUIT dans le cadre de l'hébergement de la partie tensions écrans ;

- La signature de baux commerciaux avec les SCI CFD et JFL pour la location de locaux industriels d'une superficie de 446m² hors mezzanine pour la SCI CFD (Lyon) et 358m² hors mezzanine pour la SCI JFL (Lille) destinés à la tension des écrans de sérigraphie et situés respectivement à Chassieu et à Lille ;
- Contrat de prestations administratives et comptables avec la société DUBUIT International (refacturation de prestations comptables par Encres DUBUIT) ;
- Un contrat de prestations d'assistance administratives, comptables (*assistance aux travaux de consolidation et contrôle de gestion*) avec la société DUBUIT International, facturé avec une marge de 5%.

Le conseil a examiné ces conventions, leurs conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avait conduit à les autoriser initialement.

1.8 Facteurs de risques

1.8.1 Risques juridiques (liés aux réglementations)

L'activité fait l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial. Ainsi, le site français de Mitry Mory est soumis dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement à des déclarations d'exploitation réalisées auprès des autorités publiques nationales. Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/ recommandations en particulier les normes ISO. À ce jour les deux sites de production du Groupe (France et Chine) sont certifiés ISO 9001.

Par ailleurs l'activité de fabrication d'encres relevant de la chimie est soumis au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformes aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demandes de ses clients et de ses fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la Société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérées comme adéquates dans les comptes annuels. Les directions financières de chaque pôle ont la charge de l'anticipation de la gestion des litiges.

1.8.2 Risques industriels environnementaux

L'activités de production d'encres de sérigraphie et d'encres numériques ne nécessite pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases de processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de directions des sites, Encres DUBUIT a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels(système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels ...)

Afin d'assurer une protection maximal des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création, le Groupe a eu à faire face à seulement un incident majeur : l'incendie de l'usine de Mitry Mory (France) en 2008.

1.8.3 Risques de crédit

Le Groupe présent sur les marchés de la sérigraphie s'adresse à une clientèle variée, qui regroupe des imprimeurs, des distributeurs et des références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2022 à 5,4 millions d'euros (5,3 millions d'euros en 2021). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluriannuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée. Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière du pôle qui contacte les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient. Au titre de l'exercice 2022, le Groupe n'a connu aucune défaillance majeure.

1.8.4 Risques opérationnels

Risques liés à la conjoncture économique : dépendance vis-à-vis du marché de la sérigraphie L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des marchés de l'impression sérigraphique sur lequel le Groupe opère. Le marché est particulièrement sensible à l'évolution des usages et des modes applicatifs. Dans ce contexte une évolution défavorable des activités de Recherche et Développement de nos clients entraîne un moindre renouvellement de nos débouchés applicatifs et induit une baisse de notre activité. Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses géographies et de ses technologies diversifiant ainsi ses activités.

Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres Groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

Risques matières

Les matières premières utilisées pour la production d'encre pour la sérigraphie connaissent des fluctuations et des volatilités importantes. Certaines matières premières utilisées suivent le cours du pétrole. Le groupe est donc exposé aux variations du prix du pétrole. Ce risque n'est pas couvert.

1.8.5 Risques de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 17 de l'annexe des comptes consolidés 2022.

1.8.6 Risques liés aux épidémies

Dans le contexte sanitaire mondial et européen, la survenance d'une épidémie ou la crainte que celle-ci puisse se produire, sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur les activités opérationnelles du Groupe, ses projets, et avoir un impact sur sa structure financière.

L'ancienne pandémie de coronavirus a eu pour conséquence, outre les aspects humains, la fermeture totale ou partielle de certaines zones d'activité, entraînant des modifications dans les niveaux de production, de consommation, de transports et déplacements habituels, dans différents pays où le groupe est implanté.

L'évolution de la situation liée à la pandémie de Coronavirus a fait l'objet d'un suivi par le Groupe qui a mis en œuvre les mesures appropriées pour prévenir la contamination de ses salariés et clients et pour réduire les conséquences de l'épidémie sur l'activité et les résultats notamment en termes de risque d'insolvabilité clients et d'inactivité des collaborateurs.

1.9 Autres informations

Annexe 1 – tableaux des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400
Nbre d'actions ordinaire	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000
Nbre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (HT)	15 056 140	14 029 462	10 440 838	11 203 181	13 503 130
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	2 216 746	-697 138	-910 611	274 339	1 829 316
Impôt sur les bénéfices	-114 241	-137 297	-131 982	-162 567	-129 947
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	2 330 987	-559 841	-778 629	436 907	1 959 262
Montant des bénéfices distribués	néant	néant	néant	néant	ND
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,7421	-0,1782	-0,2479	0,1391	0,6238
Résultat après impôts amortissements et provisions	0,6403	-0,0574	-0,4958	0,1276	0,4287
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	ND
Personnel					
Effectif moyen des salariés	78	74	73	72	73
Montant de la masse salariale	2 904 676	3 054 678	2 900 750	2 860 799	2 977 888
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 485 329	1 288 743	1 390 769	1 405 802	1 239 195

Annexe 2 – Inventaire des valeurs mobilières de placements détenus en portefeuille

Nombre	Nature	%	Société	Valeur brute
1 200	Actions	100%	TINTAS DUBUIT (Espagne)	954 512 €
n/a	Actions	100%	DUBUIT SHANGHAI CO LTD (Chine)	1 839 225 €
6 613	Actions	100%	DUBUIT BENELUX	959 735 €
701 525	Actions	100%	DUBUIT OF AMERICA	379 600 €
n/a	Actions	100%	DUBUIT VIETNAM INKS	46 500 €
13053	Actions	100%	POLY INK	153 882 €
1 663	Actions Encres DUBUIT (contrat de liquidité)			5 897 €
79 615	Actions Encres DUBUIT détenues en propre			297 934 €
	Placement comptes à terme			420 500 €
	SICAV de trésorerie			n/a
17 500	Actions destinées à attribution			65 328 €

2. COMPTES CONSOLIDÉS 2022 (normes IFRS)

Exercice clos au 31 décembre 2022

Encres DUBUIT est une Société Anonyme de droit français, située à Mitry Mory (Seine et Marne).

En parallèle, Encres DUBUIT S.A. exerce une fonction de holding et de coordination stratégique d'une part et, scientifique, industrielle et marketing du Groupe Encres DUBUIT dans le monde d'autre part.

Les filiales développent l'activité du Groupe dans leur pays ou zone d'implantation. À ce titre, elles fabriquent localement (Chine, Espagne, Vietnam) ou importent les produits fabriqués en France pour les commercialiser sur leurs marchés.

Le Groupe Encres DUBUIT opère sur un secteur opérationnel unique : la commercialisation de produits pour le marché de l'impression sérigraphique et digitale.

Les actions de la société Encres DUBUIT sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0004030708, ALDUB) depuis le 11 décembre 2017.

Le numéro LEI du Groupe Encres DUBUIT est 969500YH3R5STMGZ6S50.

Les comptes détaillés dans ce chapitre présentent les résultats du Groupe Encres DUBUIT dans leur intégralité, toutes filiales confondues.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Directoire du **26 avril 2023** et examinés par le Conseil de Surveillance du **26 avril 2023**.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés a été intégré au présent rapport annuel.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.1 État du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	25	22 723	20 683
Coûts des biens et services vendus		-9 174	-7 415
Production immobilisée		0	0
Autres achats et charges externes		-4 402	-3 994
Charges de personnel		-8 079	-7 353
Impôts, taxes et versements assimilés		-298	-314
Dotations aux amortissements et aux provisions		-1 125	-867
Autres produits et charges d'exploitation		485	489
Résultat opérationnel courant	3	131	1 229
Autres produits et charges non courants		24	9
Amortissement et perte de valeur du goodwill		-	-
Résultat opérationnel		155	1 237
Intérêts & charges assimilées		-46	-44
Coût de l'endettement financier net	4	-46	-44
Autres produits et charges financiers	4	122	142
Impôts	5	-403	-431
Part dans le résultat net des MEE		-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-172	905
Gains (pertes) sur cession d'activité abandonnée		-	0
Résultat net		-172	905
Part revenant aux minoritaires		-1	-1
Résultat net Part du groupe		-171	905
Résultat net par action part du groupe (en euros)	6	-0,055	0,288
Résultat net par action part du groupe dilué (en euros)	6	-0,056	0,298

État du résultat consolidé

En milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net consolidé de l'exercice	-172	905
Ecart de conversion	-207	669
Couverture de flux de trésorerie	0	0
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie	0	0
Réévaluation d'actifs disponibles à la vente	0	0
Impôt différé sur réévaluation d'actifs disponibles à la vente	0	0
Total des éléments recyclables en résultat	-207	669
Écarts actuariels	0	0
Impôts différés sur écarts actuariels	0	0
Total des éléments non recyclables en résultat	0	0
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-379	1 573

2.2 État de la situation financière (bilan)

Actif

(En milliers d'euros)	Notes	2022	2021
		31 décembre	31 décembre
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	7	7 115	7 409
Immeubles de placement	8	754	805
Ecart d'acquisition	9	432	715
Immobilisations incorporelles	9	2 197	1 726
Titres de participation (net)		0	-
Titres mises en équivalence		-	-
Autres actifs financiers	10	134	121
Impôts différés actifs	22	137	228
Autres actifs non courants		55	48
ACTIF NON COURANT		10 825	11 052
Stock, produits et services en cours	11	5 520	4 604
Clients et autres débiteurs	12	5 370	5 312
Impôt courant	12	130	198
Autres actifs courants	12	194	67
Produits dérivés ayant une juste valeur positive		-	-
Actifs destinés à être vendus		-	-
Titres négociables	14	421	421
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	7 251	8 856
ACTIF COURANT		18 886	19 457
TOTAL ACTIF		29 710	30 509

Passif

(En milliers d'euros)	Notes	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Capital souscrit	19	1 256	1 256
Primes d'émission		3 946	3 946
Réserves		18 022	16 867
Réserves de conversion		715	922
Résultat		- 171	905
Capitaux propres - Part Groupe		23 768	23 897
Intérêts minoritaires		35	36
Capitaux Propres		23 804	23 933
Emprunts long-terme	15	1 225	1 780
Impôts différés passifs	22	7	1
Provision pour retraite	20	254	459
Provisions (non courant)	21	27	30
Autres passifs non courants		- 0	0
Passif non courant		1 513	2 271
Emprunts court-terme	15	660	652
Fournisseurs et autres créditeurs	13	3 584	3 490
Impôt courant		139	102
Autres passifs courants		-	36
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés		-	-
Provisions (courant)	21	11	25
Passif courant		4 393	4 305
TOTAL PASSIF		29 710	30 509

2.3 Tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net consolidé		-172	905
Quote-part dans le résultat des co-entreprises			
Amortissement et provisions des immobilisations	7 à 10	1 095	934
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	20 à 21	13	35
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		16	0
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus		46	44
Charge d'impôt	5	403	431
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Plus et moins-values sur cessions d'actifs nettes d'IS		-10	5
Variation des besoins en fond de roulement	24	-1 207	-1 275
Impôts payés	24	-196	-559
Flux net de la trésorerie d'exploitation		-12	520
Acquisitions d'immo. Incorporelles		-216	-20
Acquisitions d'immo.corporelles	7-8	-573	-587
Cessions des immo. Incorp. Et Corporelles		4	3
Acquisitions d'immo. Financières		-23	-5
Cessions des immo. Financières		10	0
Incidences des variations de périmètre		0	-153
Produits financiers de trésorerie		0	0
Dividendes reçus		0	0
Flux net de la trésorerie d'investissement		-797	-762
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0
Opérations sur actions propres		-2	-1
Encaissements provenant d'emprunt		0	860
Remboursements d'emprunts	15	-697	-486
Intérêts versés		-46	-44
Flux net de la trésorerie de financement		-744	330
Incidences des variations des cours des devises		-52	399
Variation de trésorerie		-1 606	487
Trésorerie ouverture		9 274	8 787
Trésorerie clôture	14	7 668	9 274

2.4 Variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto détenus	Réserves et résultat	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts des minoritaires	Total
Au 31/12/2020	1 256	3 946	- 688	17 350	254	22 119	37	22 155
Résultat au 31/12/2020	-	-	-	905	-	905	1	905
Dividendes versés	-	-	-	0	-	0	-	0
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	669	669	-	669
Variation des titres auto détenus	-	-	- 1	0	-	0	-	0
Autres variations	-	-	264	59	-	205	-	205
Variations de périmètre	-	-	-	0	-	0	-	0
Au 31/12/2021	1 256	3 946	- 425	18 197	922	23 897	36	23 933
Résultat au 31/12/2022	-	-	-	171	-	171	1	172
Dividendes versés	-	-	-	0	-	0	-	0
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	207	207	-	207
Variation des titres auto détenus	-	-	- 2	16	-	14	-	14
Autres variations	-	-	-	236	-	236	-	236
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2022	1 256	3 946	- 427	18 278	715	23 768	35	23 804

La ligne « variation des titres auto détenus » reprend l'impact de l'annulation des actions Encres DUBUIT auto détenues (79 615 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et 1 663 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité) et du retraitement lié au plan d'attribution d'actions gratuites initiés en 2022.

La ligne « autres variations » : gain de 236 mille euros constaté sur les engagements de retraite qui fait suite à l'application, au 1^{er} janvier 2022, de la décision IFRS IC de mai 2021 qui modifie les modalités de répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant leur octroi en fonction de l'ancienneté, pour un montant plafonné, et à l'emploi du salarié dans l'entité lors de l'atteinte de l'âge de la retraite.

2.5 Annexes des comptes consolidés

Note 1. Principaux évènements de la période

a) Situation au Brésil

Nous rappelons au préalable l'historique figurant dans le rapport financier annuel 2021.

Préambule (rappel des faits) :

Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT. Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT avec le règlement du prix sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées.

Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (*qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires*) et à l'établissement des contrats de locations ont été finalisées.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT n'est pas remise en cause, à ce jour.

Lors de la rédaction du précédent rapport financier annuel, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres Dubuit. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encres DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 66 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée par la partie adverse 1,7 million de réals soit 301 mille euros.

Évolution 2022

Les actes de propriété :

Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe après 3 ans de procédures judiciaires. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportait des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitant

l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.

Les actions judiciaires :

Pour mémoire, le litige avec l'administrateur judiciaire a été soldé sans coût entre les parties.

Un jugement provisoire est intervenu mi 2018 condamnant le groupe historique (Dubuit Paint et Encres Dubuit) à verser à l'ancien dirigeant de Dubuit Paint la somme de 4,6 millions de réals (815 K€) mais un expert a été nommé par la Cour ramenant le montant à 2,9 millions de réals (514 K€). Les sociétés ont fait appel de ce jugement et celui-ci a été annulé pour vice de procédure avec retour en première instance de la cause. La date du procès avait été fixée au mois de novembre 2019 puis reportée au 15 avril 2020. Cependant la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 paralysant l'activité judiciaire au Brésil, la date du procès a été annulée et reportée au 15 décembre 2021. Le jugement a été rendu début avril 2022 et a débouté l'ancien dirigeant de toutes ses demandes. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement. À ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée par le juge. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement. Les entreprises citées au procès ont contesté ce recours en mai 2022. Au jour de la rédaction du présent rapport, le jugement des recours et contestations afférentes au procès travailliste de l'ancien dirigeant n'a toujours pas été rendu

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société gère au mieux ces litiges avec les avocats. Elle réitère le principe du désengagement de la responsabilité du Groupe depuis la cession des filiales brésiliennes et l'état des procédures à ce jour ne permet pas la constitution d'une provision.

Éléments d'informations liés à l'exécution des contrats de location :

Les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil s'élèvent à 139 mille euros pour l'année 2022 (se reporter à la note 8 « Immeuble de placement » des comptes consolidés).

b) Les impacts de la Crise sanitaire du covid-19 et du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine sur les activités

L'année 2022 a été marquée par :

- Un contexte géopolitique rythmé par **le conflit militaire qui oppose l'Ukraine et la Russie**. Le groupe rappelle qu'il n'a pas d'activité commerciale au sein de ces deux pays. Encres DUBUIT ne détient aucun actif dans ces deux pays.
- **La politique zéro COVID menée par la Chine** a entraîné le confinement (interdictions de circulation des personnes) de certaines régions de Chine et par conséquent la fermeture de certaines entreprises.
Ainsi, la filiale chinoise du groupe a dû stopper son activité dès le mois de mars 2022. L'allègement des mesures de confinement a permis une reprise progressive de l'activité dès le mois de mai. Les équipes ont pu reprendre leurs activités au cours du mois de juin. Cependant, la politique sanitaire stricte menée depuis 3 ans a provoqué une flambée de contaminations qui a fortement freiné l'activité.
- **Un environnement économique perturbé** par des tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières ainsi que des difficultés logistiques récurrentes, entraînant une hausse des coûts.
- La réouverture du **Vietnam** annoncé au cours du mois d'avril 2022 s'est confirmée. Le groupe a pu reprendre et poursuivre l'implantation de son unité de production afin d'accompagner son développement commercial dans l'ASEAN.
Cependant, le projet a pris du retard à la suite des années COVID et se trouve décalé dans le temps. Les premières productions d'encres ont été initiées sur le premier trimestre de l'année 2023. Le Groupe compte sur une amélioration de la situation d'ici la fin de l'année 2023.

L'ensemble de ces éléments ont pesé sur l'activité et la rentabilité du Groupe de l'année 2022.

Note 2. Principes comptables et nouvelles normes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), en conformité avec les normes internationales telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2022, ainsi qu'avec les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022. Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant : <https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no1606-2002>.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés définitivement par le Directoire du 26 avril 2023 et examinés par le Conseil de Surveillance du 26 avril 2023.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée des actionnaires qui se tiendra le 14 juin 2023.

L'impact de la décision de l'IFRS IC (IFRS Interpretations Committee) sur l'attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel) est détaillé dans la note 20 « Engagements retraites et avantages assimilés ».

○ 2.1. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite, les impôts différés et la valorisation des paiements en actions. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes et détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

○ 2.2. Périmètre de consolidation (Note 26)

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre 2022. Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère Encres DUBUIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

○ 2.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres aux postes réserves de conversion, pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers.

Le tableau ci-dessous reprend les taux appliqués pour les comptes clos au 31 décembre 2022 :

En euros	31/12/2022		31/12/2021		
	Taux	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
USD - Dollar US		0,93756	0,94887	0,88292	0,84598
CNY - Yuan Chinois		0,13590	0,14124	0,13899	0,13120
VND - Dong Vietnamien		0,00004	0,00004	0,00004	0,00004

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice. Sauf indication contraire, les données financières présentées au titre de 2022 concernent la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Note 3. Résultat opérationnel

Principes comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018, le texte IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.

Marge brute

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des biens et services vendus, ce dernier correspond pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se calcule à partir de la marge brute et intègre les autres achats et charges externes, les charges de personnel, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et aux provisions, et les autres produits et charges d'exploitation.

Autres produits et charges non courants

Le poste Autres produits et charges inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts liés à des litiges fiscaux, sociaux et autres provisionnés dès lors qu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers. Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat opérationnel courant et intègre les autres produits et charges non courants tels que définis précédemment et les amortissements et perte de valeur du goodwill.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Encres DUBUIT.

- Plans de souscription d'actions :

À ce jour, aucun plan de souscriptions d'actions n'a été mis en place.

- Plans d'attribution d'actions gratuites

Deux plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place par le Directoire d'Encres DUBUIT, le 10 mars 2022. Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur de ce plan, correspond à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'actions gratuites, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution, tenant compte notamment du nombre d'options potentiellement exerçable à la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition des droits qui est de trois ans selon les plans en vigueur, la juste valeur du plan d'attribution d'actions gratuites ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

(En milliers d'euros)	2022	2021
	Janv - Déc.	Janv - Déc.
Chiffre d'affaires	22 723	20 683
Coûts des biens et services vendus	-9 174	-7 415
Marge brute	13 549	13 268
En % CA	59,63%	64,15%
Charges externes	-4 402	-3 994
Charges de personnel	-8 079	-7 353
Impôts et taxes	-298	-314
Autres produits et charges d'exploitation	485	489
Amortissements	-1 095	-934
Dotations nettes des provisions	-30	67
Charges opérationnelles	-13 419	-12 040
Résultat opérationnel courant	131	1 229
En % CA	0,57%	5,94%
Autres produits et charges non courants	24	9
Amortissement et perte de valeur du goodwill	0	0
Résultat opérationnel	155	1 237
En % CA	0,68%	5,98%

Détail des coûts et des services rendus :

(En milliers d'euros)	2022	2021
Production stockée	405	-150
Production immobilisée	0	0
Achats de matières premières & approv.	-8 355	-6 751
Achats de marchandises	-1 739	-1 030
Variation stocks matières premières & approv.	310	544
Variation stocks marchandises	175	27
Repr. expl. prov. s/ stocks	148	87
Dot. expl. prov. s/ stocks	-117	-141
Coûts des biens et services vendus	-9 174	-7 415

Charges de personnel

Les frais de personnel pour l'exercice 2022 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	2022 Janv - Déc.	2021 Janv - Déc.
Salaires & traitements	-6 079	-5 533
Intéressement & participation	0	4
Charges sociales	-1 945	-1 817
Total Charges de personnel	-8 024	-7 347
Personnel extérieur à l'entreprise (Intérimaires)	-55	-6
Total	-8 079	-7 353

Actions gratuites

Plans n°	Date d'attribution Plans de souscription	Date d' acquisition	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises / remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
2022-1	10/03/2022	10/03/2025	1	10 000	0	10 000
2022-2	10/03/2022	10/03/2025	1	7 500	0	7 500

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2021, dans sa douzième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le Directoire du 10 mars 2022, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée susmentionnée et conformément à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 18 octobre 2021, a décidé l'attribution gratuite : de 17.500 actions dans les conditions et selon les modalités définies ci-après :

- 10.000 actions attribuées à Monsieur Damien GOMBERT, General manager de la filiale DUBUIT Chine, également régies par le Plan 2022-1-1 sous réserve de l'atteinte de conditions de performance et du respect d'une condition de présence à l'issue de la période d'acquisition. L'attribution définitive des actions gratuites interviendra le 10 mars 2025, sous réserve du respect des conditions d'attribution. Dès leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une obligation de conservation d'un an.
- 7.500 actions attribuées à Monsieur Pierre BLAIX, membre du Directoire et Global sales and marketing directeur, régies par le Plan 2022-1-2 sous réserve de l'atteinte de conditions de performance et du respect d'une condition de présence à l'issue de la période d'acquisition. L'attribution définitive des actions gratuites interviendra le 10 mars 2025, sous réserve du respect des conditions d'attribution. Dès leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une obligation de conservation d'un an.

Au 31 décembre 2022, les conditions de performance ont été supposées réalisées totalement pour messieurs BLAIX et GOMBERT.

La charge de personnel reconnue dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 s'élève à 19,5 mille euros.

Autres produits et charges d'exploitation

(En milliers d'euros)	2022 Janv - Déc.	2021 Janv - Déc.
Crédit d'impôt recherche	146	163
Subventions perçues dans le cadre d'aide à l'embauche	31	28
Commissions sur ventes	18	3
Loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil	139	154
Autres produits et charges	151	141
Total autres produits et charges d'exploitation	485	489

La ligne « autres produits et charges » reprend les variations liées au retraitement de consolidation des écarts de conversion passif et actif pour un montant net de 144 K€ et des autres produits de notre filiale 7K€ Vietnamienne. Les écarts de conversion constatés sont liés aux créances détenues des filiales vietnamienne et américaines.

Dotations aux amortissements et aux provisions du résultat opérationnel courant

(En milliers d'euros)	2022 Janv - Déc.	2021 Janv - Déc.
Amortissements		
Droits de propriété industrielle et commerciale	-116	-22
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Terrains	-10	-10
Constructions	-451	-412
Installations techniques, matériel et outillage	-220	-236
Immeubles de placement situés au Brésil	-51	-51
Autres immobilisations corporelles	-247	-204
TOTAL (A)	-1 095	-934
Dotations nettes des provisions (courants)		
Provisions sur actif circulant	-25	102
Provisions pour risques et charges	-13	-35
TOTAL (B)	-38	67
TOTAL (A+B)	-1 133	-867
Provision pour dépréciation des stocks (incluse dans la ligne coûts des biens et services vendus)	31	-54

Les dotations nettes des provisions pour risque et charges se répartissent comme suit :

- Une reprise comptable nette de provisions de plus 14,3 mille euros au titre de la provision pour garantie clients,
- Une reprise comptable nette de provisions de plus 3 mille euros au titre d'un litige social,
- Une dotation de 30 mille euros au titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Autres produits et charges non courants

(En milliers d'euros)	2022 Janv - Déc.	2021 Janv - Déc.
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations	3	- 5
Autres produits et charges exceptionnelles	22	14
Total autres produits et charges non courants	24	9

Amortissement et perte de valeur du goodwill (se reporter à la note 9 – Immobilisations incorporelles, test de dépréciation)

Les tests de dépréciations des écarts d'acquisition sont réalisés au minimum une fois par an et en cas d'indice de perte de valeur selon la méthode décrite en note 9.

Les tests réalisés n'ont donné lieu à aucune dépréciation des goodwill sur l'exercice.

Note 4. Produits et charges financiers

Coût de l'endettement financier net

(En milliers d'euros)	2022 Janv - Déc.	2021 Janv - Déc.
Intérêts et charges assimilées	-46	-44
Coût de l'endettement financier net	-46	-44

Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Dividendes reçus ou à recevoir	0	0
Profits de change	200	171
Autres produits financiers	37	32
Reprise de provisions	0	0
Total produits financiers	236	203
Perte de change	-107	-48
Autres charges financières	-7	-13
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Total charges financières	-114	-61
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	122	142

Au 31 décembre 2022, les produits financiers sont constitués :

- de gains de change dans nos filiales françaises, chinoise et Vietnamienne.

Note 5. Charge d'impôt sur le résultat

Principes comptables

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et des passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable. Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé. Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probable (impôts de distribution). Ils sont évalués en utilisant le taux de l'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont. Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés qui est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultats des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Il n'existe pas de régimes d'intégration fiscale au sein du Groupe.

Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu s'élève à 25 % pour l'année 2022.

Détail de l'impôt comptabilisé

(En milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôt exigible	-218	-423
Impôt de distribution sur dividendes Chine	-85	-28
Impôts différés	-100	21
Total impôt sur les résultats	-403	-430

Au 31 décembre 2022, l'impôt exigible correspond à l'IS calculé sur le bénéfice fiscal des filiales belges (14,4K€) et chinoises (192K€) et espagnole (11,2K€).

Analyse de la charge d'impôt

(Rapprochement impôt théorique / impôt réel)

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt est résumé dans le tableau présenté ci-après.

(Rapprochement impôt)

(En milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	-172	905
Impôt courant	303	451
Impôt différés	100	-21
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Résultat avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	231	1 335
Taux théorique d'imposition	25,00%	26,50%
Charge d'impôt théorique	58	354
Différences permanentes	17	39
Différences des taux d'impôts	-4	-26
Incidence du report variable	0	0
Crédit d'impôt	0	0
Impôt de distribution	85	28
Non activation de déficit reportable	261	83
Variation des impôts différés non constatés	25	6
Autres	-39	-53
Charge d'impôt réel	403	430

Pour les exercices 2021 et 2022 le groupe afin d'être en conformité avec les fiscalités locales concernant les règles d'imputation des déficits sur les bénéfices futurs et les business plan réalisés par les filiales pour les 5 exercices à venir n'a pas constaté d'impôt différé sur les pertes réalisées par les filiales du DUBUIT of America, DUBUIT Benelux et DUBUIT Inks Vietnam.

Note 6. Résultat par action

Principes comptables

Résultat par action : le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33. Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres. Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les options de souscription d'actions.

Résultat net non dilué par action

(En milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net part de groupe (en milliers d'euros)	- 171	905
Nombre d'actions non dilué	3 141 000	3 141 000
Résultat net par action non dilué (en euros)	- 0,05	0,29

Résultat net dilué par action

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net part de groupe (en milliers d'euros)	- 171	905
Nombre d'actions dilué (1)	3 042 222	3 042 809
Résultat net par action dilué (en euros)	- 0,056	0,297

(1) Détail du nombre d'action dilué	Exercice 2022	Exercice 2021
Total actions encres Dubuit	3 141 000	3 141 000
- actions auto détenues	- 98 778	- 98 191
Nombre d'action dilué	3 042 222	3 042 809

Note7. Immobilisations corporelles (y compris contrat de location)

Données exprimées en milliers d'euros

Principes comptables

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation prévisible des actifs. Les terrains ne sont pas amortis. Le montant amortissable des actifs est déterminé après déduction de la valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative. La valeur résiduelle est estimée par comparaison avec celle d'actifs similaires qui sont parvenus à la fin de leur durée d'utilité et qui sont exploités dans des conditions similaires. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	
- Gros œuvre	20 ans
- Installations générales techniques	15 ans
- Second œuvre	12 ans
- Agencements	10 ans
Matériel et outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la mise en service du bien. Des tests de dépréciation sont réalisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur (cf. suivi des actifs). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est enregistrée.

Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe ayant appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont toujours présentées conformément à la norme IAS 17. Pour le preneur, le principal impact de cette norme consiste à reconnaître au bilan tout contrat de location sans distinction entre location financement et location simple.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la norme IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est inférieur à 5 000 dollars.

Dans le cadre de son activité, le Groupe a conclu en tant que preneur, les contrats portant sur les actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat.

L'actif « droit d'utilisation » est amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location. La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location au sens de la norme IFRS 16 de crédit-bail est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire. La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat.

Dans le cadre de son activité, le Groupe a conclu en tant que preneur les contrats portants sur les principaux actifs suivants :

- bâtiments industriels et bureaux,
- matériel de transport et équipements.

Le Groupe présente dans les immobilisations corporelles, les actifs « droit d'utilisation » ne correspondant pas à la définition d'immeubles de placement tandis que les dettes de loyers sont comptabilisées en dettes financières

Détails des immobilisations corporelles

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2021	2 282	7 866	4 759	5 292	188	20 386
Acquisitions	-	90	176	250	57	573
Cessions / Diminutions	-	-	-	7	-	7
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Change	- 7	- 11	- 4	- 1	- 0	- 22
Autres dont IFRS 16	-	35	38	137	- 159	51
Au 31/12/2022	2 275	7 981	4 969	5 671	85	20 981

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2021	103	4 954	3 440	4 481	-	12 978
Dotations	10	451	220	247	-	929
Diminutions	-	-	11	2	-	13
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Change	- 3	- 13	- 10	- 1	-	- 27
Autres dont IFRS 16	-	-	1	1	-	-
Au 31/12/2022	111	5 391	3 639	4 724	-	13 866

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2021	2 179	2 912	1 319	811	188	7 409
Au 31/12/2022	2 164	2 589	1 329	947	85	7 115

La ligne « Autres dont IFRS 16 » correspond :

- Aux reclassements des immobilisations en-cours dans les différents postes concernés pour 159 K€ à savoir :
 - o Les immobilisations incorporelles (logiciels) pour 87 K€
 - o Les immobilisations corporelles pour 71 K€ (dont 38 K€ au titre du matériel et 31 K€ pour les autres immobilisations).
- Aux nouveaux contrats de locations retraités pour 138 K€ (dont 35 K€ au titre de nouveaux baux et 103 K€ au titre de nouveaux contrats de LOA de véhicules)

Détails des Immobilisations en application de la norme IFRS 16 (Contrats de crédit-bail et de location longue durée) inclus dans les immobilisations corporelles présentées ci-dessus.

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2021	-	1 182	599	484	-	2 265
Acquisitions	-	35	-	104	-	138
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	11	-	-	-	11
Autres : 1ère application IFRS 16	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2022	-	1 228	599	588	-	2 414

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2021	-	428	299	257	-	984
Dotations	-	196	43	125	-	364
Diminutions	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	2	-	-	-	2
Autres	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2022	-	626	343	382	-	1 350

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériels	Autres immo corporelles	Immo en cours et avance	Total
Au 31/12/2021	-	754	299	227	-	1 280
Au 31/12/2022	-	602	256	206	-	1 064

Note 8. Immeubles de placement

Principes comptables

Immeuble de placement (IAS 40)

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.56. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des immeubles de placement retenu est la valeur indiquée dans le protocole homologué par le juge en date du 14 octobre 2014, soit 3,404 millions de réals. La valeur de 1,122 million d'euros inscrite dans les états financiers correspond à la valeur convertie au taux du réals au jour de l'homologation soit 1 € = 3,03276 R\$ Les immeubles de placement, à l'exception des terrains, sont amortis sur une durée de 20 ans.

En contrepartie du paiement du prix de la cession de sa participation dans les filiales brésiliennes, Encres DUBUIT SA a reçu deux ensembles immobiliers situés au Brésil plus précisément à Sao Paulo (Guarulhos) et Pindamonhangaba (Pinda).

Composition

Valeur Brute	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
Au 31/12/2021	107	1 015	-	1 122
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions / Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/2022	107	1 015	-	1 122

Dépréciation / Amortissement	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
Au 31/12/2021	-	317	-	317
Dotations	-	51	-	51
Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/2022	-	368	-	368

Valeur nette	Terrains	Constructions	Immobilisations en-cours	Total
Au 31/12/2021	107	698	-	805
Au 31/12/2022	107	647	-	754

Pour mémoire, en 2015, l'investissement se décomposait de la manière suivante :

- Pinda = 808 mille euros
- Guarulhos = 314 mille euros.
-

Encres DUBUIT a retenu par prudence la valeur indiquée dans le protocole transactionnel et non les valeurs d'expertises.

Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportant des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitent l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.

À ce titre les immeubles de placement ont été décomposés en terrain et construction. Les constructions sont amorties sur une durée de 20 ans.

Juste valeur des immeubles de placement

D'après les estimations des agences immobilières, la valeur de marché des biens s'élève environ à 1,04 millions d'euros à ce jour.

La valeur obtenue est supérieure à la valeur comptable nette de 754 mille euros, avant provision sur la moins-value latente de l'immeuble de Guarulhos de 27 mille euros.

Note 9. Immobilisations incorporelles (tests de sensibilité)

Données exprimées en milliers d'euros

Principes comptables

Immobilisations incorporelles (IAS38)

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

- **Les frais de développement**

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement. Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

- **Les marques**

La norme IAS 38 considère qu'un actif incorporel a une durée de vie indéfinie si, sur la base de critères pertinents, il n'existe pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle cet actif génère des flux de trésorerie. S'appuyant sur cette définition, le Groupe considère que la marque dont il est propriétaire et qui figure à son bilan (DUBUIT) constitue un actif incorporel à durée de vie indéfinie. Par conséquent les marques portées à l'actif ne sont plus amorties depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation pratiquée annuellement. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Autres immobilisations incorporelles :**

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue ; elles comprennent les logiciels dont les durées d'amortissement prévues varient de 1 à 5 ans.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de titres de celle-ci et la part du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de prise de participation. Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif en écart d'acquisition (goodwill). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produit. Les écarts d'acquisition, à compter du 1^{er} janvier 2004, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel.

Suivi des actifs (IAS 36) : Les écarts d'acquisition et les immobilisations à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation des actifs immobilisés (hors actifs financiers) » au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur à chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont les zones géographiques à savoir :

- La France - Encre DUBUIT et POLYINK
- L'Europe - Tintas DUBUIT (Espagne) et les entités belges (Dubuit Benelux et Publivenor),
- L'Asie - DUBUIT Shanghai (Chine) et DUBUIT Vietnam Inks,
- Amériques - DUBUIT of America (USA).

Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

Valeur Brute	Ecart d'acquisition	Fonds de commerce	Marques, Brevets, logiciels	Autres	Total
Au 31/12/2021	836	1 390	461	-	2 687
Acquisitions	-	-	216	-	216
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	- 283	-	371	-	88
Au 31/12/2022	553	1 390	1 048	-	2 990

Dépréciation / Amortissement	Ecart d'acquisition	Fonds de commerce	Marques, Brevets, logiciels	Autres	Total
Au 31/12/2021	121	-	125	-	245
Dotations	-	-	116	-	116
Diminutions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/2022	121	-	241	-	361

Valeur nette	Ecart d'acquisition	Marque, fonds de commerce	Marques, Brevets, logiciels	Autres	Total
Au 31/12/2021	715	1 390	337	-	2 441
Au 31/12/2022	432	1 390	808	-	2 629

a) Détail des écarts d'acquisitions :

(En milliers d'euros)	Exercice 2022 31 décembre		Exercice 2021 31 décembre	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
DUBUIT CANADA				
TINTAS DUBUIT	106		106	
SCREEN MESH	-		-	
DUBUIT BENELUX	269		269	
PUBLIVENOR	57		57	
ALL INKS	-		-	
POLY INK	-		283	
TOTAL	432	-	715	-

Au 31 décembre 2021, un écart d'acquisition de 283 mille euros avait été constaté à la suite de l'achat de la société POLY INK par Encre DUBUIT.

Au 31 décembre 2022, le groupe a décidé d'affecter cet écart d'acquisition à la valeur des brevets déposés et non comptabilisés dans les comptes de POLY INK. Il a été décidé de procéder à l'amortissement de cette valeur sur la durée de la protection des brevets restant à courir (12 ans).

Les produits développés par POLY INK s'adressent à des marchés de l'électronique imprimé en mutation technologique.

A ce jour, le Groupe recherche des relais de développement pour commercialiser cette technologie et préciser les revenus futurs générés par ces brevets.

b) les tests de dépréciations

1. Les principales hypothèses

Les tests de dépréciation consistent à comparer les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie correspond à une zone d'implantation géographique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futur d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est fondé sur le coût moyen pondéré du capital, s'élevant en 2022 à 9,33 % pour l'Europe (contre 7,5 % en 2021), et 12,33 % en 2022 pour le reste du monde (contre 9,5 % en 2021).

Ces taux d'actualisation sont des taux appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeur terminales sont raisonnables et cohérentes avec les données de marché 1% pour la France et l'Europe et 3 % pour le reste du monde.

Pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectées des écarts d'acquisition significatifs (ou les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée significative), les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

	Période de projection des flux de trésorerie	Ecart d'acquisition (M€)	Marque et fonds de commerce (M€)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Test 2022	5 ans	432	1 679		
France		-	1 679	9,33%	1%
Europe		432	-	9,33%	1%
Amérique		-	-	12,33%	3%
Asie (Chine)		-	-	12,33%	3%
Test 2021	5 ans	715	1 679		
France		-	1 679	7,5%	1,5%
Europe		715	-	7,5%	1,5%
Amérique		-	-	9,5%	3%
Asie (Chine)		-	-	9,5%	3%

Au 31 décembre 2022, ces tests de dépréciations n'ont pas donné lieu à dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisés.

2. Les tests de sensibilité

La détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Avec une baisse des taux de croissance à l'infini de 1% sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie, la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie resterait supérieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2022, une hausse des taux d'actualisation de 0,5% sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Une baisse de 1 point du taux de marge sur la durée des business plans sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Note 10. Immobilisations financières

Principes comptables

Participations dans les entreprises associées et actifs financiers non courants (IAS 32 / IFRS 9)

Conformément aux normes IAS 32/ IFRS 9, les participations dans les entreprises associées sont classées comme « actifs financiers en juste valeur par résultat ou en contrepartie des capitaux propres ». Cette classification implique l'évaluation des participations dans les entreprises associées à leur juste valeur et la comptabilisation au compte de résultat de toute variation de cette juste valeur ou en contrepartie des capitaux propres par décision unilatérale.

L'évaluation des participations à leur juste valeur est fondée sur la méthode des flux futurs actualisés.

La juste valeur retenue est la plus faible des deux valeurs obtenues en appliquant chacune de ces deux méthodes. Pour ce qui est de la juste valeur des instruments financiers, il est rappelé que les entreprises ont désormais le choix de comptabiliser les variations de juste valeur des instruments financiers par résultat net ou capitaux propres. Le Groupe Encres DUBUIT a opté pour la comptabilisation des variations de juste valeur des instruments financiers par résultat.

La méthode des comparables consiste à déterminer une valeur d'entreprise en appliquant à plusieurs indicateurs (chiffre d'affaires, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation) les multiples observés sur un panel de sociétés cotées comparables à la société à évaluer.

La méthode des flux futurs actualisés consiste à déterminer une valeur d'entreprise en actualisant les free cash flows futurs sur une période de 5 ans et en intégrant une valeur terminale actualisée. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Le Groupe ENCRE DUBUIT ne détient pas de titres de participation non consolidés dans les entreprises associées à la clôture de l'exercice 2022.

Les autres actifs financiers non courant incluent les prêts, les dépôts et cautionnements, les participations diverses dans lesquelles le groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Immobilisations financières

Valeur Brute	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Au 31/12/2021	-	118	6	124
Acquisitions	-	23	-	23
Cessions / Diminutions	-	10	0	10
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	1	0	1
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/2022	-	132	5	137

Dépréciation / Amortissement	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Au 31/12/2021	-	3	-	3
Dotations	-	-	-	-
Diminutions	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/2022	-	3	-	3

Valeur nette	Prêts	Dépôts et cautionnements	Autres	Total
Au 31/12/2021	-	115	6	121
Au 31/12/2022	-	129	5	134

Note 11. Stocks

Principes comptables

Stocks et travaux en cours (IAS 2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier les frais de douane et de transport. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, concourant à la production. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais financiers, de frais commerciaux, de frais de recherche et développement, ni de coût de sous activité. Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

(En milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréc°	Net	Brut	Dépréc°	Net
Matières premières	3 062	2	3 060	2 587	15	2 571
Produits semi-finis et finis	2 226	180	2 047	1 973	260	1 713
Marchandises	403	104	300	230	31	199
Autres	113	-	113	120	-	120
Total	5 805	286	5 520	4 910	306	4 604

Note 12. Créances clients et autres créances

Principes comptables

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

(En milliers d'euros)	2022	2021
	31 décembre	31 décembre
Créances clients	5 638	5 677
- Provisions pour dépréciation	-635	-620
Créances clients nettes des provisions	5 003	5 057
Créances sociales et fiscales	201	186
Autres créances (nettes de provisions)	167	69
Clients et autres débiteurs	5 370	5 312
Impôt courant	130	198
Charges constatées d'avance	194	67
Autres actifs courants	194	67
TOTAL CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	5 695	5 576

Échéancier de recouvrement des principaux actifs courants

En milliers d'Euros	Montant	< 1 an	Plus d'un an
Créances clients (nettes)	5 003	4 684	319
Créances sociales et fiscales	201	201	
Autres créances	167	167	
Ss total clients et autres débiteurs	5 370	5 051	319
Charges constatées d'avance	194	194	
Impôt courant	130	130	
Total créances clients et autres créances	5 695	5 376	319

Note 13. Dettes fournisseurs et autres dettes

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avances & acomptes reçus/commandes	-	-
Fournisseurs & comptes rattachés	2 233	2 215
Dettes fiscales & sociales	1 152	1 003
Clients créditeurs, autres dettes exploitation	54	50
Comptes courants filiales	3	3
Autres dettes diverses	142	219
Ss total Fournisseurs et autres créditeurs	3 584	3 490
Impôt courant passif	139	102
Autres passifs courants	-	36
Total	3 722	3 628

Note 14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

Actifs financiers de gestion de trésorerie (IAS 32, IFRS 7 et IFRS 9)

Ils comprennent les placements de trésorerie négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La valorisation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Disponibilités

Cette rubrique regroupe uniquement les comptes courants bancaires.

(En milliers d'euros)	2022	2021
	31 décembre	31 décembre
Trésorerie	7 251	8 856
Titres négociables (équivalents de trésorerie)	421	421
Découverts bancaires	- 3	- 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	7 668	9 274

Les titres négociables comprennent essentiellement des comptes à terme (taux de rendement 2022 : 1,9 %)

Note 15. Emprunts

Principes comptables

Dettes financières courantes, non courantes (IAS 32, IFRS 7, IFRS 16)

Les dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les emprunts liés au contrat de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17, la participation due aux salariés et les contrats de location selon IFRS 16.

(En milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des étés de crédit > 1 an	646	875
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Leasing & location de biens > 1 an	539	801
Autres dettes financières > 1 an	40	104
Dettes financières long terme	1 225	1 780
Emprunts auprès des étés de crédit < 1an	303	303
Découverts bancaires	3	3
Leasing et locations de biens < 1 an	353	346
Autres dettes financières < 1 an	- 0	- 0
Dettes financières à moins d'un an	660	652
Total des dettes financières	1 885	2 432

Nous décrivons les principaux flux dans le tableau présenté ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Emprunts auprès des étés de crédit	Autres dettes financières (*)	Leasing et location de biens	Total
Au 31/12/2021	1 178	104	1 147	2 430
Augmentation	1	-	0	1
Remboursement	- 230	- 64	- 403	- 697
Variation de périmètre	-	-	-	-
Change	0	-	10	10
Autres : 1ère application IFRS 16	-	-	-	-
Autres : IFRS 16	-	-	138	138
Au 31/12/2022	949	40	893	1 882

(*) dont dette relative à l'assurance prospection 34 K€

Échéancier

(En milliers d'euros)	2022	2021
	31 décembre	31 décembre
< 12 mois	660	652
entre 1 an et 5 ans	1 069	1 593
> 5 ans	156	187
Total des dettes financières	1 885	2 432

Note 16. Endettement financier net

(En milliers d'euros)	Courant	Non courant	Total
Emprunts auprès des Ets de crédit	303	646	949
Leasing & location de biens	353	539	893
Autres dettes financières	0	40	40
Dettes financières brutes	657	1 225	1 882
Disponibilités	7 668		7 668
ENDETTEMENT FINANCIER NET	7 012	-1 225	5 786

Note 17. Les facteurs de risque

1. Analyse du risque financier

Les instruments financiers incluent principalement des emprunts bancaires et des disponibilités dont l'objectif est de financer les opérations d'exploitation du groupe.

- **Risque de crédit**

Le principal risque de crédit auquel le groupe est exposé est le risque de défaillance de sa clientèle. Le groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales et suit son évolution sur une base bimensuelle. Des analyses de solvabilité sont conduites pour chaque nouveau client.

- **Risque de change**

Le Groupe est exposé aux fluctuations de certaines devises étrangères, tant au niveau des flux opérationnels et financiers de certaines entités que de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères.

L'objectif de la politique générale du Groupe est de minimiser le risque de change de chaque filiale par rapport à sa propre devise comptable.

Cette exposition au risque de change transactionnel correspond aux transactions libellées dans une devise autre que la devise de la comptabilité et concerne principalement la société française Encres DUBUIT qui perçoit les dividendes versés par la filiale chinoise en USD ainsi que les filiales chinoise et américaines.

- **Risque de taux**

Le Groupe finance ses opérations grâce à ses fonds propres et le recours à l'endettement. En règle générale, le groupe emprunte à taux fixe.

La structure de l'endettement est la suivante :

(En milliers d'euros)	2022 31 décembre	2021 31 décembre
Taux fixe	1 885	2 432
Taux variable	-	0
Total	1 885	2 432

Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt des emprunts avait varié de +/- 100 points de base, toutes choses égales par ailleurs, le résultat avant impôt aurait été inférieur / supérieur 21 K€ contre 21 K€ au 31 décembre 2021.

- Gestion du risque sur le capital

Le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement aux actionnaires grâce à une gestion optimale de la structure de ses fonds propres et de sa dette.

Ce ratio (endettement financier net / fonds propres) est le suivant à la clôture de chacune des périodes présentées :

Ratio	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Endettement financier net (positif*)	-5 786	-6 844
Fonds propres	23 804	23 933
= Gearing	-0,2431	-0,2860

* Trésorerie > dettes financières

La société possède une structure financière solide, et dispose de plus de marge pour financer son activité.

- Risque de liquidité

Pour financer son activité, outre ses fonds propres, le groupe a recours à l'emprunt long terme. Les échéances de ses emprunts sont détaillées dans la note 15.

- Risque lié à l'estimation des justes valeurs

Le groupe ne détient aucun instrument de couverture du risque actions.

Les actions et les OPCVM ont été évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture.

Les placements de trésorerie sont réalisés avec des instruments de trésorerie dont le capital est garanti.

Position à l'actif

(En milliers d'euros)	Titres négociables
Compte à termes	421
Total Titres négociables	421

Les actions auto détenues

(En milliers d'euros)	Actions propres (*)
Contrat de liquidité (1 663 titres)	5,89
Actions auto-détenues (79 615 titres)	297,93
Actions gratuites en-cours d'attribution (17 500 titres)	65,33
Total actions auto-détenues	369,15

(*) Les actions Encres DUBUIT détenues soit dans le cadre du contrat de liquidité, soit en propre sont retraitées en moins des capitaux propres

Le prix moyen d'acquisition des actions propres est de 3,74 euros par action au 31 décembre 2022. Toute baisse du cours est sans incidence sur le résultat du Groupe.

2. Autres risques

- **Les immeubles de placement**

il s'agit de deux ensembles immobiliers localisés au Brésil qui peuvent présenter les risques suivants pour le Groupe :

Risque de marché

La valeur des biens est dépendante des valeurs du marché de l'immobilier brésilien mais aussi de la conjoncture économique brésilienne.

Le prix d'acquisition retenu correspond à la valeur inscrite dans le protocole transactionnel soit **3, 404 millions de réals** convertis au taux historique de 3,03276 équivalent à **1,122 million d'euros**.

D'après les expertises obtenues, la valeur de marché des biens au 31 décembre 2021 s'élève **1,04 millions d'euros** (montants convertis au taux de clôture du 31/12/2022). La valeur d'expertise obtenue est nettement supérieure à la valeur comptable.

La valeur des actifs est dépendante à la fois des opportunités du marché immobilier brésilien mais aussi des variations de taux de change euro/réals.

Risque lié à la défaillance d'un locataire

La société du groupe est exposée au risque de défaillance de ses locataires. Un défaut de paiement des loyers est susceptible d'affecter le résultat et le cash-flow courant, d'où l'importance de contracter avec des preneurs solides.

- **Risques juridiques (liés aux réglementations)**

L'activité du Groupe liée à la chimie de spécialité fait l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi, le site français est soumis dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement à des déclarations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales. Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations. Encres DUBUIT SA est membre de la FIPEC (Fédération française des industries des peintures, encres, couleurs et adhésifs) et participe activement aux commissions des affaires réglementaires. Par ailleurs l'activité du Groupe liée à la fabrication d'encres de sérigraphie est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des risques liés aux réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagées à l'encontre de la société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et a procédé aux provisions considérées comme adéquates dans les comptes annuels. Les directions financières et générales de chaque entité ont la charge de l'anticipation et de la gestion des litiges.

- **Risques industriels et environnementaux**

Les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteintes aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une des préoccupations permanentes du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, Encres DUBUIT a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus de procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels).

Depuis sa création le Groupe a eu à faire face à un incident majeur : l'incendie de l'usine de Mitry Mory (France) en 2008.

Note 18. Engagements hors bilan

Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'Encres DUBUIT

Souscription d'un prêt finançant des besoins professionnels pour un montant de 600 mille euros en 2019. Ce prêt concerne le financement des travaux d'aménagement et d'installation réalisés sur le site de Mitry Mory (France). Le contrat de prêt n'est assorti d'aucune clause de garantie.

Souscription d'un prêt garanti par l'État pour un montant de 860 mille euros assorti d'une contre-garantie par BPI France à hauteur de 90 %.

Note 19. Capital

Principes comptables

Actions propres (IAS 32- IFRS 2)

Les titres auto détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition et leurs variations de valeur ne sont pas enregistrées. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 1 256 400€. Il se compose de 3.141.000 actions d'une valeur nominale de 0,40 euros. Le tableau présenté ci-dessous reprend la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2022.

	Totalité des titres	Titres simples	Titres doubles	Droits de vote	% du capital	% des droits de votes réels
Dubuit International	1 264 000	0	1 264 000	2 528 000	40,24%	50,15%
M. Jean-Louis Dubuit et sa famille	666 153	10 424	655 730	1 321 884	21,21%	26,22%
Membres du directoire	60 934	7 500	53 434	114 368	1,94%	2,27%
Membres du conseil de surveillance	27 571	27 571	0	27 571	0,88%	0,55%
Actions auto détenues	97 115	0	0	0	3,09%	0,00%
Contrat de liquidité	1 663	0	0	0	0,05%	0,00%
Actions nominatives	67 243	6 744	60 498	127 740	2,14%	2,53%
Public	956 321	956 321	0	956 321	30,45%	18,97%
TOTAL	3 141 000	1 008 560	2 033 662	5 075 884		

Dividendes

Aucun dividende, ni revenu n'a été versé sur l'exercice.

Note 20. Engagements retraites et avantages assimilés

Principes comptables

Avantages au personnel (IAS 19)

La provision pour avantages au personnel concerne les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble du Groupe. Ceux-ci sont calculés d'après les règles fixées par la convention collective applicable. L'engagement, au titre de l'indemnité retraite, de la société mère est en partie couvert par un contrat d'assurance à cotisations définies. Ces sommes sont régulièrement complétées afin d'être progressivement ajustées au montant des engagements, la politique du Groupe étant d'externaliser au maximum ces engagements, dans la mesure du possible. Son obligation se limite, donc, au montant qu'elle s'engage à payer à la compagnie d'assurance. En conséquence le risque actuariel et le risque de placement n'incombent pas à la société. Dans les filiales du Groupe, la législation locale n'impose pas le versement d'indemnités en cas de départ à la retraite. Les engagements ainsi que les actifs de couverture et la charge de l'exercice sont évalués suivant la méthode dite « des unités de crédit projetées » conforme à la norme IAS 19. Décision IFRIC sur l'attribution des avantages aux périodes de services : À compter de 2021, l'IFRIC a retenu avec l'accord de l'IASB, une approche consistant à revoir les modalités d'étalement du coût de l'avantage sur la période de service. Cela entraîne une modification de la méthode de valorisation des engagements pour les régimes plafonnés en fonction du nombre d'années de services rendus. Sont visés : les régimes d'indemnité de départ à la retraite ayant un barème de droits avec un nombre de mois plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise. L'impact de ce changement de méthode de valorisation au 31 décembre 2021 étant considéré comme non matériel pour le groupe, le bilan au 31 décembre 2021 n'a pas été modifié. La diminution de la provision pour retraite a été comptabilisée au 1^{er} janvier 2022 en contrepartie des réserves pour un montant de 236 mille euros.

(En milliers d'euros)	Provision Retraite
Au 31/12/2021	459
Augmentations	30
Diminutions	-
Variation de périmètre	-
Change	-
Autres	- 236
Au 31/12/2022	254

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est fondée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

Le taux d'actualisation : 3,55 %

Le taux de rendement brut servi pour 2022 est de : 2,27 % (fonds placé sur des fonds euro)

Age de départ retenu : 65 ans

Taux d'augmentation des salaires et taux d'inflation : 3,8 %

Mortalité : encres DUBUIT utilise la table d'espérance de vie INSEE 2018-2020

Turnover : une grille dégressive est établie en fonction de l'âge

En 2021, l'IFRIC a recommandé de modifier la façon de calculer les engagements de départ à retraite pour les conventions dont les droits sont définis par tranche d'ancienneté : la convention de la Chimie applicable aux entités françaises du Groupe en fait partie. L'engagement retraite a été recalculé en ne prenant en compte que les droits acquis à la clôture de l'exercice.

Le gain lié au changement de méthode sur le solde d'ouverture a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres sur la ligne « autres variations » pour un montant de 236 mille euros.

Les engagements évalués à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à 529 mille Euros et sont couverts à hauteur de 275 mille euros par une assurance.

Note 21 : Provisions (non courant) et provisions (courant)

Principes comptables

Provisions courantes, non courantes (IAS 37) :

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Les provisions sont constituées conformément à la norme IAS 37, pour couvrir les obligations liées à des événements survenus avant l'arrêté des comptes, s'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie. Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle normal d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges. Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance de retournement. Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, la provision pour garantie client.

(En milliers d'euros)	Provisions litiges	Provisions garantie clients	Provisions litiges fiscaux	Autres provisions pour charges	Total
Au 31/12/2021	3	25	-	27	55
Dotation	-	11	-	0	11
Utilisation	- 3	- 25	-	-	- 28
Reprise	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/2022	-	11	-	27	38
< 1 an		11			11
> 1 an	-			27	27

Principaux détails des provisions pour litiges :

- Reprise de la provision de 3 mille euros pour litiges commerciaux.

Détail des autres provisions pour charges

- Risque concernant la moins-value latente sur l'immeuble de Guarulhos.

Note 22. Impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Impôts différés actifs (en milliers d'euros)	Différences temporaires - IDA	Provisions pour retraite	Eliminations (marges, provisions internes) - IDA	Autres (Incluant actions propres) - IDA	Activation impôt sur déficit fiscal	Compensation IDA /IDP	Total
Au 31/12/2021	116	114	27	157	345	-530	230
Impact conversion et autres	-3	-58	10	-51	137		35
Montant comptabilisé en résultat net	40	7	38	-50	-30	-133	-128
Au 31/12/2022	153	63	75	56	452	-663	138

Les passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Impôts différés passifs (en milliers d'euros)	Différences temporaires - IDP	Contrats de location IFRS 16	Eliminations (marges, provisions internes) - IDP	Autres (Incluant actions propres) - IDP	Retraitements IFRS s/ immob.	Compensation IDA /IDP	Total
Au 31/12/2021	14	39	340	123	15	-530	1
Impact conversion et autres	-3	-4	0	40	0		34
Montant comptabilisé en résultat net	-2	10	40	61	-4	-133	-28
Au 31/12/2022	9	45	380	224	11	-663	7

Note 23. Parties liées

- Transactions avec les coentreprises

	Fin décembre 2022	Fin décembre 2021
Compte courant (solde dû)	- K€	- K€
- Dont sommes remboursées sur la période	- K€	0 K€
Loyers et charges locatives	109 K€	105 K€
Prestations administratives	93 K€	24 K€
Refacturation prestations administratives	- 5 K€	- 9 K€
Refacturation loyers et charges locatives	- 3 K€	- 3 K€
Produits financiers	n/a	n/a

- Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	2022	2021
Avantages à court termes (rémunérations fixes + charges patronales)	550	617
Avantages à long terme	0	0
Charges liées aux plans d'Attribution Gratuite d'Actions	7	0

Cette rémunération concerne les membres du Directoire qui perçoivent des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation ainsi que des régimes de primes d'expatriation et de retraite à prestations définies en vigueur, dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs de la société.

Un engagement de 65 mille euros a été comptabilisé au titre des régimes à cotisation pour les dirigeants.

- Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leur mandat.
Seul le président du Conseil de surveillance a perçu une rémunération brute annuelle de 36 000 euros.

Note 24. Tableau de flux de trésorerie

a) analyse de la ligne « impôts payés » moins 195 K€

Impôts payés	2022
A - Impôt exigible	-218
B - Impôt de distribution	-85
Variation Impôt courant (actif)	67
Variation Impôt courant (passif)	40
C - Variation Impôt courant	108
Impôts payés (A+B+C)	-195

b) Analyse de la variation du besoin de fonds de roulement

(En milliers d'euros)	2021	Ecart de conversion	Reclass.	Variation (*)	2022
Stock, produits et services en cour	4 604	-5	0	921	5 520
Clients et autres débiteurs	5 312	-39	0	97	5 370
Autres actifs courants	67	0	0	127	194
Autres actifs non courants	48	2	0	6	55
Total actif courant (A)	10 031	-42	0	1 151	11 139
Fournisseurs et autres créditeurs	3 490	109	0	-15	3 584
Autres passifs courants	36	0	0	-36	0
Autres passifs non courants	0	-2	7	-5	0
Total Passif courant (B)	3 526	107	7	-56	3 584

(*) La colonne à retenir pour le calcul du Besoin en fonds de roulement (B.F.R.) est la colonne variation qui correspond aux variations de trésorerie sur la période

Note 25. Informations sectorielles

Principes comptables

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'activité du Groupe à savoir la commercialisation, au niveau mondial, de produits pour les marchés de l'impression sérigraphique et numérique. Les secteurs opérationnels du groupe ENCREs DUBUIT, sont constitués des zones d'implantations géographiques du Groupe à travers le monde à savoir l'Europe, l'Asie, l'Afrique Moyen-Orient et le continent Américain. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

Informations par entités juridiques (secteur d'activités)

Comme il a été indiqué dans les principes comptables et méthodes d'évaluation, le groupe ENCREs DUBUIT exerce son activité dans un secteur unique : la commercialisation, au niveau mondial, de produits d'impression pour les marchés de la sérigraphie et du numérique.

Les secteurs opérationnels du groupe ENCREs DUBUIT, sont constitués des zones d'implantation géographique des filiales du groupe à travers le monde à savoir l'Europe, L'Asie L'Afrique, Le Moyen-Orient et le continent Américain.

En milliers d'euros	Encres DUBUIT S.A	SCREEN MESH	Tintas DUBUIT	PUBLIVENOR	DUBUIT Bénélux	Encres DUBUIT SHANGHAI (1)	DUBUIT AMERICA	DUBUIT VIETNAM	POLY-INK	Eliminations /Retrait. de conso.	TOTAL
En 2022											
Indicateurs de résultat											
Chiffres d'affaires	13 503	0	1 769	2 205	0	6 495	405	53	0	-1 708	22 723
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	590	0	42	109	0	203	13	107	31		1 095
Résultat opérationnel (données consolidées)	-100		100	5	-7	718	-132	-414	-16		155
Actif											
Investissements industriels nets	540	0	43	50	0	124	0	33			789
Effectif	73	0	14	11	0	70	3	7			178

(1) Intègre les deux sociétés localisées en Chine Jinshan (site actif) et Fangxian

En milliers d'euros	Encres DUBUIT S.A	SCREEN MESH	Tintas DUBUIT	PUBLIVENOR	DUBUIT Bénélux	Encres DUBUIT SHANGHAI (1)	DUBUIT AMERICA	DUBUIT VIETNAM	POLY INK	Eliminations /Retrait. de conso.	TOTAL
En 2021											
Indicateurs de résultat											
Chiffres d'affaires	11 203	0	1 369	1 953	3	7 560	311	9	1	-1 727	20 683
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	527	0	44	77	0	184	12	90	0		934
Résultat opérationnel (données consolidées)	135	-3	-23	-8	-4	1 443	-83	-205	-15		1 237
Actif											
Investissements industriels nets	369	0	7	31	0	81	0	119			607
Effectif	72	0	14	12	0	68	3	3			172

(1) Intègre les deux sociétés localisées en Chine Jinshan (site actif) et Fangxian

Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs et passifs sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique

(En milliers d'euros)	2022		2021	
ENCRES DUBUIT SA	11 889	52,32%	9 527	46,06%
SCREEN MESH SARL	-	0,00%	-	0,00%
TINTAS DUBUIT	1 756	7,73%	1 352	6,54%
MACHINES DUBUIT BENELUX	-	0,00%	3	0,02%
PUBLIVENOR SPRL	2 189	9,63%	1 950	9,43%
DUBUIT OF AMERICA	405	1,78%	311	1,51%
ENCRES DUBUIT SHANGHAI (EDF)		0,00%		0,00%
DUBUIT SHANGHAI JINSHAN (EDJ)	6 431	28,30%	7 530	36,41%
DUBUIT VIETNAM	53	0,23%	9	0,04%
POLY INK			1	0,00%
TOTAL	22 723		20 683	

Analyse de la situation financière par secteur géographique

ACTIF

(En milliers d'euros)	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	4 761	4 928	310	304	2 044	2 177	7 115	7 409
Immeubles de placement	754	805	-	-	-	-	754	805
Ecart d'acquisition	432	715	-	-	-	-	432	715
Immobilisations incorporelles	2 197	1 726	-	-	-	-	2 197	1 726
Titres de participation (net)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	87	78	-	-	47	43	134	121
Impôts différés actifs	-	6	-	-	137	222	137	228
Autres actifs non courants	-	-	-	-	55	48	55	48
ACTIF NON COURANT	8 231	8 259	310	304	2 284	2 489	10 825	11 052
Stock, produits et services en cours	4 557	3 622	137	68	825	914	5 520	4 604
Clients et autres débiteurs	3 171	2 938	40	58	2 159	2 316	5 370	5 312
Impôt courant	130	198	-	-	-	-	130	198
Autres actifs courants	192	66	-	0	2	1	194	67
Produits dérivés ayant une juste valeur positive	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs destinés à être vendus	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres négociables	421	421	-	-	-	-	421	421
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 817	5 234	364	184	2 070	3 438	7 251	8 856
ACTIF COURANT	13 288	12 478	541	310	5 056	6 669	18 886	19 457
TOTAL ACTIF	21 519	20 737	851	614	7 340	9 158	29 710	30 509

Immeuble de placement,

- Les immeubles de placements présentés dans le secteur « continent européen » sont localisés au Brésil.

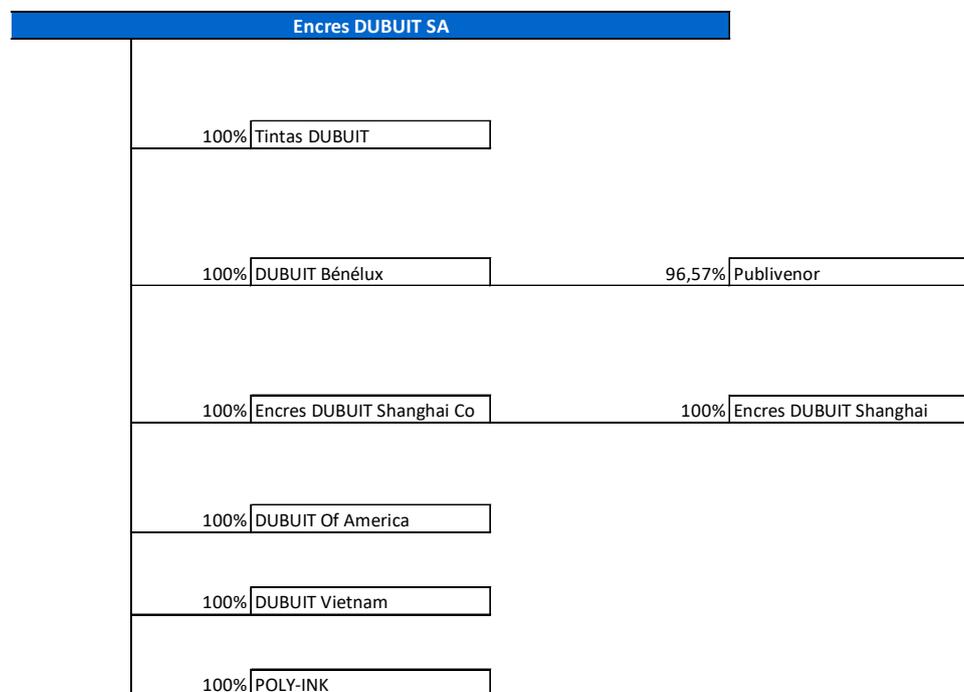
PASSIF EXIGIBLE

	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
(En milliers d'euros)	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Emprunts long-terme	1 111	1 600	-	-	114	180	1 225	1 780
Impôts différés passifs	7	1	-	-	0	-	7	1
Provision pour retraite	254	459	-	-	-	-	254	459
Provisions (non courant)	27	30	-	-	-	-	27	30
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif non courant	1 399	2 091	-	-	114	180	1 513	2 271
Passif Courant	3 705	3 451	58	119	630	735	4 393	4 305
TOTAL PASSIF Non courant et Courant	5 104	5 542	58	119	745	915	5 906	6 576

Note 26. Organigramme du Groupe et Périmètre de consolidation

Encres Dubuit SA, société mère du groupe est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Mitry-Mory (Seine-et-Marne).

Organigramme au 31 décembre 2022



Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022

Le périmètre de consolidation du Groupe Encres Dubuit est le suivant :

Nom de l'entité	Activité	Pourcentage d'intérêts
Encres DUBUIT SA	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	Mère
Filiales consolidées par intégration globale		
Screen MESH	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	Fusionnée
Dubuit Benelux	Holding	100,00%
Publivenor	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	96,57%
Tintas DUBUIT	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%
Dubuit of America	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%
Encres DUBUIT Shanghai - Fangxian	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie	100,00%
Encres DUBUIT Shanghai- Jinshan	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%
Dubuit Vietnam	Distribution de produits pour l'impression de sérigraphie*	100,00%
POLY-INK	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	100,00%

Note 27. Évènements post-clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes consolidés par le directoire et l'examen par le Conseil de surveillance.

Note 28. Honoraires des commissaires aux comptes

Année 2022

2022								
(En milliers d'euros)	SEC3		B&A AUDIT		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	36	100%	29	100%			65	50%
- Filiales intégrées globalement					64	100%	64	50%
Missions accessoires								
Total des missions de certifications des comptes	36	28%	29	23%	64	50%	129	

Année 2021

2021								
(En milliers d'euros)	SEC3		B&A AUDIT		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	39	100%	26	100%			65	59%
- Filiales intégrées globalement					45	100%	45	41%
Missions accessoires								
Total des missions de certifications des comptes	39	35%	26	24%	45	41%	110	

3. COMPTES ANNUELS 2022 ET ANNEXES

3.1 les états financiers

Bilan actif

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements, Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	710	178	532	312
Fonds commercial	1 847	0	1 847	1 845
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	2 557	178	2 379	2 157
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 006		1 006	1 006
Constructions, installation des constructions	4 041	2 852	1 189	1 306
Installations techniq. mat. Out. industriels	2 760	2 198	562	586
Autres immobilisations corporelles	4 708	4 005	703	520
Immobilisations en cours	70	0	70	188
Avances et acomptes	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	12 585	9 055	3 530	3 606
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	4 353	380	3 974	3 974
Créances rattachées à des participations	1 199	998	201	194
Autres titres immobilisés	304	12	292	300
Autres immobilisations financières	82	3	79	69
Total immobilisations financières	5 939	1 393	4 546	4 537
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 080	10 626	10 454	10 300
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières & autres approv	2 352		2 352	2 048
Produits intermédiaires et finis	1 414	28	1 386	889
Marchandises	259	104	155	158
CREANCES				
Avances et acomptes versés	49		49	130
Clients et comptes rattachés	4 716	1 711	3 005	2 598
Autres créances	2 090	447	1 643	1 158
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	486		486	486
Disponibilités	3 684		3 684	4 099
Charges constatées d'avance	190		190	65
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 240	2 290	12 950	11 631
Charges à répartir			0	0
Ecarts de conversion actif	0		0	8
TOTAL GENERAL	36 320	12 915	23 404	21 941

Bilan passif

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 256	1 256
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 398	4 398
Réserves :		
- Réserve légale	126	127
- Réserves statutaires ou contractuelles	12 454	12 454
Report à nouveau	-240	-641
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 347	401
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	4	0
TOTAL	19 344	17 994
Autres fonds propres	0	0
TOTAL	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	19 344	17 994
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	54	63
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS	54	63
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	908	1 127
Dettes financières diverses	40	104
TOTAL DETTES FINANCIERES	948	1 231
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 772	1 577
Dettes fiscales et sociales	791	727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	1
Autres dettes	39	66
Produits constatés d'avance	263	190
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	2 866	2 561
TOTAL DES DETTES	3 814	3 792
Ecarts de conversion passif	192	92
TOTAL GENERAL	23 404	21 941

Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	1197	143	1 340	1 260
Production vendue (biens)	6229	5494	11 722	9 663
Production vendue (services)	211	230	441	280
Chiffre d'affaires net	7 636	5 867	13 503	11 203
Production stockée			501	-44
Subventions d'exploitation			16	28
Reprises sur provisions et transfert de charges			468	679
Autres produits d'exploitation			147	155
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			14 635	12 021
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			1 028	728
Variations de stocks			-69	-2
Achats matières premières et autres approvisionnements			5 671	4 159
Variations de stocks			-289	-459
Autres achats et charges externes			3 115	2 617
Impôts, taxes et versements assimilés			260	277
Salaires et traitements			2 978	2 861
Charges sociales			1 239	1 406
Dotations aux amortissements et provisions :				0
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			402	334
- sur actif circulant : dotations aux provisions			617	271
- pour risques et charges : dotations aux provisions			27	55
Autres charges			107	172
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			15 086	12 416
RESULTAT D'EXPLOITATION			-451	-395
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations			1 640	549
Produits des autres valeurs mobilières et autres créances				0
Autres intérêts et produits assimilés			8	2
Reprises sur provisions et transferts de charges			99	25
Différences positives de change			51	86
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement				0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			1 799	662
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			34	26
Intérêts et charges financiers			18	6
Différences négatives de change			28	26
Autres charges financières				0
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				0
TOTAL CHARGES FINANCIERES			80	58
RESULTAT FINANCIER			1 719	604
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 268	209

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34	28
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13	4
Reprises sur provisions et transferts de charges		264
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	46	297
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	82	267
Dotations aux amortissements et provisions	4	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	98	268
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-52	29
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-130	-163
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>16 480</i>	<i>12 981</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>15 134</i>	<i>12 580</i>
RESULTAT de L'EXERCICE	1 347	401

Tableaux de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
<u>Flux de trésorerie lié à l'activité</u>		
. Résultat net	1 347	401
. Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
. Amortissements et provisions (sauf prov / actif circulant)	336	72
. Variation des impôts différés	0	0
. Plus ou Moins-values de cession nettes d'impôt	77	-1
. Plus ou Moins-value sur cession d'actions propres	-2	264
. Mali de Fusion	10	
. Coût de l'endettement	7	4
. Produit des dividendes	-1 618	-534
Marge brute d'autofinancement	157	205
. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
. Créances d'exploitation et stock	-1 740	-1 021
. Dettes d'exploitation et autres dettes	405	610
	-1 335	-411
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	-1 178	-206
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
. Acquisition d'immobilisations	-540	-369
. Cessions d'immobilisations nettes d'impôt et remboursement	4	3
. Impact des variations de périmètres	0	-197
. Dividendes reçus	1 618	534
. Acquisition nette des cession s/ immobilisations financières	-30	0
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	1 052	-29
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
. Dividendes versés aux actionnaires	0	0
. Remboursement des comptes courants	0	0
. Autres variations	-7	-4
. Cessions Actions propres	2	-264
. Emissions d'emprunts	0	860
. Remboursements d'emprunts	-284	-140
TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	-289	452
Variation de la trésorerie calculée	-415	217
<u>Variation de trésorerie</u>		
. Trésorerie d'ouverture	4 585	4 367
. Trésorerie de clôture	4 170	4 585
Variation de la trésorerie	-415	218

3.2 Annexes des comptes annuels (Exercice clos au 31 décembre 2022)

3.2.1 Évènements significatifs

a/ Situation au Brésil

Nous rappelons au préalable l'historique figurant dans le rapport financier annuel 2021.

Préambule (rappel des faits) :

Encres DUBUIT SA a conclu, courant 2014, une transaction avec les associés minoritaires de la société DUBUIT PAINT. Cette opération a permis à la société :

- d'une part, de céder sa participation dans le capital de la société DUBUIT PAINT avec le règlement du prix sous la forme de la remise de deux ensembles immobiliers industriels brésiliens assortis de contrats de location ;
- d'autre part, de désengager pleinement sa responsabilité dans les affaires brésiliennes.

Cette transaction a été définitivement homologuée par décision du juge en date du 14 octobre 2014.

La date d'effet du transfert de la participation d'ENCRES DUBUIT vers les associés minoritaires, devait être effective au 31 décembre 2013 moyennant la réalisation, dans un délai de 12 mois depuis la date d'homologation du protocole, d'un certain nombre de formalités de nature administrative et procédurale (modification de la dénomination sociale, modification du contrat social, mise en place de garanties exerçables en cas de défaut de paiement etc.).

Jusqu'alors, le protocole transactionnel n'avait pu s'appliquer dans son intégralité car l'ensemble des conditions suspensives n'était pas levé.

Depuis, les modifications de la dénomination sociale et du contrat social (statuts) ont été réalisées.

Par ailleurs, les formalités de mise en œuvre du protocole liées au transfert des ensembles immobiliers situés au Brésil (*qui interviennent en paiement de l'indemnisation de la valeur de la participation des sociétés brésiliennes aux minoritaires*) et à l'établissement des contrats de locations ont été finalisées.

Le délai extrêmement long des formalités ne modifie pas la validité des termes du contrat. Ainsi, la cession de la participation dans le capital de DUBUIT PAINT n'est pas remise en cause, à ce jour.

Lors de la rédaction du précédent rapport financier annuel, les actes de propriété n'étaient toujours pas délivrés à Encres Dubuit. Cependant, l'avocat représentant la société avait affirmé que le jugement du 14 octobre 2014 avait valeur d'actes de propriété et que le registre d'enregistrement des immeubles ne pouvait s'y opposer.

Néanmoins fin 2017, des demandes judiciaires d'un ancien dirigeant de Dubuit Paint et de l'administrateur judiciaire, qui avait été nommé fin 2013 par le tribunal de commerce de Pindamonhangaba dans le cadre de la procédure judiciaire initiée par Encres DUBUIT à l'encontre des dirigeants et associés locaux afin de procéder à un audit de la situation économique et financière réelle de la société Dubuit Paint, ont suspendu la procédure d'enregistrement des actes de propriété auprès du registre des immeubles.

Ces actions judiciaires concernent :

- D'une part la demande par l'administrateur judiciaire d'un complément d'honoraires dans le cadre de sa mission initiale pour un montant de 373 mille réals soit 68 mille euros et,
- D'autre part, la demande de requalification par l'ancien dirigeant de Dubuit Paint de son statut de mandataire social en statut de salarié : valeur estimée par la partie adverse 1,7 million de réals soit 313 mille euros.

Évolution 2022

Les actes de propriété :

Début 2022, les actes de propriété des deux immeubles ont été obtenus par le Groupe après 3 ans de procédures judiciaires. Pour mémoire, une requête avait été déposée auprès du juge en mars 2019 afin de les obtenir. En février 2020, le juge avait émis un avis favorable à la demande d'Encres DUBUIT. L'avocat du Groupe était en attente du jugement écrit afin de procéder à l'enregistrement des actes de propriété. En février 2021, l'acte de transfert de propriété de l'immeuble de Pindamonhangaba à Encres Dubuit avait été délivré. Cependant, le document comportait des mentions erronées sur l'indisponibilité du bien nécessitant

l'intervention du cabinet d'avocat du Groupe auprès du registre des immeubles de Pindamonhangaba afin d'obtenir les corrections.

Les actions judiciaires :

Pour mémoire, le litige avec l'administrateur judiciaire a été soldé sans coût entre les parties.

Un jugement provisoire est intervenu mi 2018 condamnant le groupe historique (Dubuit Paint et Encres Dubuit) à verser à l'ancien dirigeant de Dubuit Paint la somme de 4,6 millions de réals (815 K€) mais un expert a été nommé par la Cour ramenant le montant à 2,9 millions de réals (514 K€). Les sociétés ont fait appel de ce jugement et celui-ci a été annulé pour vice de procédure avec retour en première instance de la cause. La date du procès avait été fixée au mois de novembre 2019 puis reportée au 15 avril 2020. Cependant la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 paralysant l'activité judiciaire au Brésil, la date du procès a été annulée et reportée au 15 décembre 2021. Le jugement a été rendu début avril 2022 et a débouté l'ancien dirigeant de toutes ses demandes. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement. Le 18 avril 2022, l'ancien dirigeant a fait appel du jugement. Les entreprises citées au procès ont contesté ce recours en mai 2022. Au jour de la rédaction du présent rapport, le jugement des recours et contestations afférentes au procès travailliste de l'ancien dirigeant n'a toujours pas été rendu.

Dans l'intérêt économique et financier du Groupe, la société gère au mieux ces litiges avec les avocats. Elle réitère le principe du désengagement de la responsabilité du Groupe depuis la cession des filiales brésiliennes et l'état des procédures à ce jour ne permet pas la constitution d'une provision.

Éléments d'informations liés à l'exécution des contrats de location :

Les loyers perçus sur les immeubles de placements situés au Brésil s'élèvent à 139 mille euros pour l'année 2022 (se reporter à la note 8 « Immeuble de placement » des comptes consolidés).

b/ Autres évènements

Transmission Universelle de Patrimoine de SCREEN MESH

La procédure de dissolution de la société SCREEN MESH a été lancée sur le premier semestre 2022. La société a été radiée en date du 6 juillet 2022.

Dubuit Inks Vietnam

À la suite des conséquences liées de la crise sanitaire (COVID), l'implantation au Vietnam a été retardée, ce qui a pénalisé le développement commercial sur la zone ASEAN.

Les premières productions d'encres ont été initiées sur le premier trimestre de l'année 2023 et donnent de bons résultats techniques.

Le Groupe met tout en œuvre pour résorber ce retard et a décidé de réorganiser la zone en mutualisant les équipes de management chinoise et vietnamienne. Le Groupe compte sur une amélioration de la situation d'ici la fin de l'année 2023.

3.2.2 Principes, règles et méthodes comptables

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le capital est de 1.256 K€ et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 347 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux-ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables Français résultant notamment des dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général et des règlements de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2016-07 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) à jour des différents règlements complémentaires à date d'établissement des dits comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 26/04/2023 par le Directoire de la société.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrit en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations (1 à 5 ans).

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les fonds commerciaux et la marque sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette au bilan. La valeur d'inventaire attribuée aux fonds de commerce fait l'objet d'un suivi annuel en fonction de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies qu'à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital de la société (WACC). Le taux d'actualisation est un taux après impôts.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine. Les plans d'amortissements pour dépréciation sont établis suivants la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire.

Durées retenues pour le calcul des amortissements :

	Durée
<u>Immobilisations décomposables</u>	
- Structure gros-œuvre	20 ans
- Lots techniques	15 ans
- Lots de second œuvre	12 ans
- Lots d'aménagement	10 ans

<u>Immobilisations non décomposables</u>	
- Matériel et outillage industriels	1 à 10 ans
- Agencements et installations	1 à 20 ans
- Matériel de transport	1 à 3 ans
- Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Provision pour gros entretien

Une provision pour gros entretien est constituée, le cas échéant, selon un plan pluriannuel de travaux permettant de couvrir les dépenses qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger la durée de vie des immobilisations concernées.

Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Les créances rattachées à des participations, les prêts et dépôts sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date de clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice. La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés figurant au bilan pour leur coût d'acquisition correspond à la valeur d'utilité.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus s'y rapportant sont également comptabilisés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par le cours du dernier jour de la clôture de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par la société sont enregistrées pour leur coût d'acquisition au poste « Autres titres immobilisés » suivant l'affectation d'origine du programme de rachat d'actions. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des actions propres détenues est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

À la suite de la publication de l'avis sur la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (règlement ANC n°2014-03 de décembre 2014 abrogeant le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008), les actions propres détenues et affectées à un plan ont été transférées au compte 502-1 pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision au passif. Les actions propres affectés aux salariés mais non couvertes par une provision au passif et les actions propres rachetées pour régularisation des cours de bourse sont inscrites au compte 502-2 « Actions disponibles pour être attribuées aux employés ou pour régularisation des cours de bourse »

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent d'une part la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon le cas.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du règlement 00-06 du comité de réglementation comptable, relatif aux passifs, une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information ne porte pas préjudice au groupe. Au titre de l'exercice 2022 la provision pour garanties client calculée selon le niveau d'avoir de l'exercice précédent a été dotée à hauteur de 11K€ et reprise pour 25K€.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Le système d'information de la société permet d'identifier à travers la gestion de l'ERP Odoo les dates de péremption. Une dépréciation des stocks est constatée à hauteur de 100 % pour :

- Les matières et produits n'ayant pas eu d'entrée et de sortie depuis plus de 2 ans (soit antérieur au 1^{er} janvier 2020),
- Les matières et produits définis comme périmés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Opérations en devises

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de clôture. La différence de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises est portée : au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité. L'exposition de la société au risque de change est minime dans la mesure où les ventes réalisées à l'étranger sont facturées en Euros. Cependant, Encres DUBUIT est exposée au risque de change au travers de dividendes qu'elle perçoit de sa filiale chinoise en USD.

Engagements retraite

L'engagement retraite de la société mère est couvert pour partie par les versements annuels effectués sur une assurance départ retraite extérieure (cf note n°8).

Définition de résultat courant et résultat exceptionnel

Le compte de résultat distingue le résultat imputable aux activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toute l'activité dans laquelle s'engage l'entreprise dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités liées qu'assume l'entreprise à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires. Les éléments extraordinaires sont les seuls produits et charges consécutifs à des événements ou opérations clairement distinctes des activités ordinaires de l'entreprise, et qui ne sont pas en conséquence censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Les cours de conversion retenus pour les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 sont :

En euros	31/12/2022		31/12/2021		
	Taux	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
USD - Dollar US		0,93756	0,94887	0,88292	0,84598
CNY - Yuan Chinois		0,13590	0,14124	0,13899	0,13120
VND - Dong Vietnamien		0,00004	0,00004	0,00004	0,00004

3.2.3 Notes sur les comptes annuels

Note 1. Tableau des filiales et participations

A/ Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication

Filiales et participations informations en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice) ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1 Filiales (détenues à + de 50%)										
TINTAS DUBUIT SA C/Las Planas 1 P.I. Fontsanta 08970 Sant Joan Despi (Barcelona) Espagne	72	1 718	100%	955	955	0	0	1 769	86	0
Dubuit Shanghai Co 111 Memgshan rd shihua, Jinshan, Shanghai China	1 839	4 172	100%	1 839	1 839	0	0	6 495	464	1 618
DUBUIT BENELUX 40 Suikerkaai, 1500 Halles, Belgique	400	-637	100%	960	960	1 338	0	0	-28	0
DUBUIT OF AMERICA 70 Monaco Drive IL 60172 Roselle -Chicago	580	-1 527	100%	380	0	126	0	405	-129	0
DUBUIT INKS VIETNAM COMPANY LIMITED Plot 244 – Street 12. Amata Industrial Park Long Binh Ward – Dong Nai Province Bien Hoa City – VIETNAM	47	-846	100%	47	47		0	53	-489	0
POLY INK 1 rue ISAAC NEWTON, 77290 MITRY MORY	7	-133	100%	154	154	170	0	1	14	0

B/ / Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication

Filiales françaises (ensemble) :	Néant
Filiales étrangères (ensemble) :	Néant
Participations dans les sociétés françaises (ensemble) :	Néant
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) :	Néant

C/ Renseignements globaux sur les titres (A+B) (*)

En milliers d'Euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consenties (*)	Montant des cautions avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Filiales françaises (ensemble)									
Poly-ink	7	- 133	154	154			0	14	
Filiales étrangères (ensemble)									
Tintas+EDJ+MDB+DO A	2 938	2 879	4 180	3 800	1 464	0	8 722	-97	1 618
Participation dans les sociétés françaises (ensemble) : NEANT									
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) : Néant K€									

(*) Pour la ligne « Filiales étrangères », les prêts et avances consenties sont dépréciés pour 1 464 K€

Note 2. Les opérations avec les entreprises liées

BILAN

	Montant concernant les entreprises :		
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	Montants des dettes ou des créances représentés par des effets de commerce
Participations	4 353		
Créances rattachées à des participations	1 199		
- Provisions sur titres de participation et créances rattachées	-1 377		
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 175	0	
Créances clients et comptes rattachés nettes des provisions	466		
Autres créances nettes des provisions	1 250		
TOTAL CREANCES	1 716	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33		
Autres dettes			
TOTAL DETTES	33	0	

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS (K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Ventes de produits finis	1 614	
Loyers facturés		
Dividendes reçus	1 618	
Transferts de charges	5	
Intérêts des créances rattachées à des participations	22	
Total	3 259	0

CHARGES (K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Achats de matières premières	24	
Autres services extérieurs	243	
Loyers et charges locatives		
Autres charges financières		
Autres charges exceptionnelles		
Total	267	0

Note 3. L'actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2021	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences et marques	410	212		88	710
Fonds commercial	1 845			2	1 847
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Total	2 254	212	0	90	2 556
Amortissements	97	81	0		178
Total net	2 157	131	0	90	2 378

Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2021	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2022
Terrains	1 006				1 006
Constructions - Structure, gros œuvre	2 919				2 919
Immeubles de placement	1 122				1 122
Matériel et outillages industriels	2 634	39		87	2 760
Autres immobilisations corporelles	2 862	248	4	55	3 160
Immobilisations décomposables					
- Gros œuvre	500				500
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	415				415
- Lots d'aménagement	51				51
Immobilisation en-cours	188	41		-159	70
Total	12 279	327	4	-17	12 585
Amortissements :					
- Constructions	2 419	66			2 485
- Immeubles de placement	317	51			368
- Matériel et outillages industriels	2 048	97		53	2 197
- Autres immobilisations corporelles	2 360	108	2	11	2 476
Immobilisations décomposables					
- Gros œuvre	500				500
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	411				411
- Lots d'aménagement	35				35
Total des amortissements	8 673	322	2	63	9 056
Total net	3 606	6	2	-80	3 530

Le crédit-bail

Poste du bilan (en milliers d'euros)	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Construction						
Installations techniques matériel et outillage industriels	429	43	173	256	88	354
Autres immobilisations corporelles	239	46	87	152	51	117
Immobilisations en cours						
TOTAL	667	89	260	408	139	471

En milliers d'euros	Redevances restant à payer			TOTAL	Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et à moins de cinq	A plus de cinq ans			
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	85			85	4	88
Autres immobilisations corporelles	70	64		134	18	51
Immobilisations en cours						
TOTAL	155	64	0	219	23	139

Immobilisations financières

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2021	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2022
Titres de participations	4 433		79		4 353
Créances rattachées à des participations	1 177	34	12		1 199
Autres titres immobilisés (actions propres) (*)	302	2			304
Autres immobilisations financières	72	18	10	2	82
Total	5 983	54	101	2	5 938
Provisions	1 445	27	80		1 392
Total net	4 537	27	21	2	4 546

(*) 79 615 actions propres détenues par ENCREs DUBUIT non affectées à un plan et 1 663 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT

Tableau récapitulatif des achats et ventes des actions propres sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

Mois	Achats	Ventes	Attribution Gratuite d'actions : délai d'acquisition réalisé	Transfert au compte "502 actions affectées à un plan"	Actions affectées à un plan non réalisé (transfert du 502 au 27x ou 502)	Actions affectées à un plan non attribuées (transfert du 5021 au 502)	Solde Actions propres (27x)
Décembre 2021	3 331	3 295				17 500	98 191
Janvier 2022	3 983	4 134					98 040
Février 2022	2 140	1 433					98 747
Mars 2022	1 670	2 534					97 883
Avril 2022	1 572	906					98 549
Mai 20212	985	1 040					98 494
Juin 2022	970	1 037					98 427
Juillet 2022	1 274	1 077					98 624
Août 2022	1 390	1 525					98 489
Septembre 2022	1 073	1 177					98 385
Octobre 2022	2 819	2 414					98 790
Novembre 2022	1 351	1 929					98 212
Décembre 2022	1 249	683		17 500			81 278
Cours moyen d'achat (€)							3,588
Cours moyen au 31 décembre 2022 (€)							3,600
Provisions pour dépréciation des actions propres (en €)							

Note 4. Les capitaux propres

Le capital

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 1 256 400 €. Il se compose de 3 141 000 actions d'une valeur nominale de 0,40 euros chacune.

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2021	Augmentat°	Diminut°	Affectation de résultat	Au 31/12/2022
Capital	1 256				1 256
Prime	4 398				4 398
Réserve légale	126				126
Autres réserves	12 454				12 454
Report à nouveau	-641	401			-240
Résultat de l'exercice	401	1 347		-401	1 347
TOTAL	17 993	1 747	0	-401	19 340

Plans d'attribution d'actions gratuites de la société Encres DUBUIT S.A

Le tableau ci-après récapitule des données relatives aux plans d'actions gratuites :

Plans n°	Date d'attribution Plans de souscription	Date d' acquisition	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises / remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
2022-1	10/03/2022	10/03/2025	1	10 000	0	10 000
2022-2	10/03/2022	10/03/2025	1	7 500	0	7 500

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2021, dans sa douzième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le Directoire du 10 mars 2022, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée susmentionnée et conformément à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date du 18 octobre 2021, a décidé l'attribution gratuite : de 17.500 actions dans les conditions et selon les modalités définies ci-après :

- 10.000 actions attribuées à Monsieur Damien GOMBERT, General manager de la filiale DUBUIT Chine, également régies par le Plan 2022-1-1 sous réserve de l'atteinte de conditions de performance et du respect d'une condition de présence à l'issue de la période d'acquisition. L'attribution définitive des actions gratuites interviendra le 10 mars 2025, sous réserve du respect des conditions d'attribution. Dès leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une obligation de conservation d'un an.
- 7.500 actions attribuées à Monsieur Pierre BLAIX, membre du Directoire et Global sales and marketing directeur, régies par le Plan 2022-1-2 sous réserve de l'atteinte de conditions de performance et du respect d'une condition de présence à l'issue de la période d'acquisition. L'attribution définitive des actions gratuites interviendra le 10 mars 2025, sous réserve du respect des conditions d'attribution. Dès leur attribution définitive, les actions attribuées gratuitement seront soumises à une obligation de conservation d'un an.

Au 31 décembre 2022, les conditions de performance ont été supposées réalisées totalement pour messieurs BLAIX et GOMBERT.

Note 5. Les provisions

a/ Les provisions pour risques et charges :

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2021	Augmentat°	Diminut°		Au 31/12/2022
			Consommées	Non consommées	
Provisions réglementées	0	4			4
a) Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges commerciaux	0				0
Provisions pour litiges sociaux	3		3		0
Provisions pour garant. données aux clients	25	11	25		11
Provisions pour pertes de change	8	0	8		0
Autres provisions pour risques	27	16			43
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour charges	0				0
Provisions pour attributions gratuites d'actions	0	0			0
Total provisions pour risques & charges	64	31	36	0	59

b /Les provisions pour dépréciations :

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2021	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2022
b) Provisions pour dépréciations :					
- Sur titre de participation	459		79		380
- Sur créances rattachées à des participations (1)	985	14			999
- Sur actions propres	58	12		-58	13
- Sur autres immobilisations financières	3				3
- Sur comptes clients (1)	1 492	499	291	11	1 711
- Sur stocks	67	117	53		132
- Sur comptes courants (1)	451	7	11		447
- Autres provisions pour dépréciations	0				0
Total provisions sur actif	3 515	651	434	-47	3 684
TOTAL GENERAL (a+b)	3 578	682	470	-47	3 743

(1) les dotations concernent les prêts, les créances clients et les comptes courants consentis aux filiales américaine et belge.

c/ Analyse des dotations inscrites au compte de résultat relatives aux provisions décrites ci-dessus:

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises
D'exploitation	644	372
Financières	34	99
Exceptionnelles	4	
Total	682	471

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-15 du CGI) Néant

Note 6. L'endettement

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2021	Augment°	Diminut°	Autres variations	Au 31/12/2022
DISPONIBILITES					
Actions destinées à être attribuées	0				0
Actions disponibles pour être distribuées	123			-57	66
Instruments de trésorerie	420				420
Disponibilité	4 099		415	0	3 684
TOTAL I	4 642	0	415	-57	4 170
DETTES FINANCIERES					
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 126		218		908
Participation des salariés	0				0
Autres dettes financières (y compris découverts bancaires)	105	0	66		40
TOTAL II	1 231	0	284	0	947
ENDETTEMENT NET POSITIF	3 411	0	131	-57	3 222

Les autres dettes financières correspondent à l'avance remboursable perçue dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection souscrit auprès de la Coface pour 34 K€.

Note 7. L'état des créances et des dettes par maturité

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations (1)	1 116	22	1 095
Prêts (1)(2)	83	10	73
Autres immobilisations financières	386	2	384
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	1 725	248	1 476
Créances clients	2 991	2 991	
Avances et acomptes versés	49	49	
Fournisseurs avoirs à recevoir			
Personnel et comptes rattachés	14	14	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16	16	
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée	92	92	
Autres impôts taxes et versements assimilés	131	131	
Créances sur cession d'immobilisations			
Groupe et associés (2)	1 697	431	1 266
Débiteurs divers	90	90	
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	190	190	
TOTAL	8 581	4 288	4 293

(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice : 0 K€

(2) Prêts et avances consenties aux associés : néant

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes auprès d'ets de crédit				
- à un an maximum à l'origine	3	3		
- à plus d'un an à l'origine	905	295	536	73
Emprunts et dettes financ. diverses	40	40		
DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 772	1 772		
Personnel et comptes rattachés	334	334		
Sécurité sociale et autre. organismes sociaux	410	410		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	24	24		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	24	24		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	1			
Groupes et associés				
Autres dettes	39	39		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	263	263		
TOTAL	3 814	3 204	536	73

Note 8. Les engagements donnés reçus

Les engagements donnés

Engagements donnés (en K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements du crédit-bail mobilier	219
Engagements du crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et ass. (la Société est assurée pour départ en retraite)	
Autres engagements donnés	
TOTAL	219

Les engagements reçus

Engagements réciproques (En K€)	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	0
Contre garantie BPI France sur PGE	774
TOTAL	774

Engagements réciproques	MONTANT
NEANT	
TOTAL	0

Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'Encres DUBUIT

Souscription d'un prêt finançant des besoins professionnels pour un montant de 600 mille euros. Ce prêt est destiné à financer des travaux d'aménagement et d'installation. Le contrat de prêt inclut une clause de garantie relative au nantissement du matériel concerné par le prêt.

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est fondée sur la méthode actuarielle. Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

Le taux d'actualisation : 3,55 %

Le taux de rendement brut servi pour 2022 est de : 2,27 % (fonds placé sur des fonds euro)

Age de départ retenu : 65 ans

Taux d'augmentation des salaires et taux d'inflation : 3,8 %

Mortalité : encres DUBUIT utilise la table d'espérance de vie INSEE 2018-2020

Turnover : une grille dégressive est établie en fonction de l'âge

Les engagements évalués à la date du 31 décembre 2022 (selon les recommandations IFRIC) s'élèvent à 523 mille Euros et sont couverts à hauteur de 275 mille euros par une assurance.

Note 9. Le compte de résultat

A/ Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	France	Etranger	Total 2022	Total 2021
Ventes de produits finis	6 229	5 494	11 722	9 663
Ventes de marchandises	1 197	143	1 340	1 260
Produits des activités annexes	211	230	441	280
TOTAL	7 636	5 867	13 503	11 203

B/ Chiffres d'affaires « étranger » par zones géographiques

En milliers d'euros	2022	2021
Europe (hors de France)	2 990	2 307
Amérique du Nord	782	533
Amérique du Sud	0	2
Asie	1 671	1 606
Afrique & Moyen Orient	404	263
Océanie	20	9
TOTAL	5 867	4 720

C/ Transfert de charges

Nature des transferts de charges (en milliers d'euros)	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Remboursements assurance	0	1
Avantages en nature (1)	50	33
Refacturations charges pour tiers (2)	46	21
TOTAL	96	54

(1) dont 16 K€ au titres des plans d'attribution d'actions gratuites

(2) dont 15 K€ perçu au titre des thèses CIFRE

D/ Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation (1)	1 640	549
Autres intérêts et produits assimilés	8	2
Reprises sur provisions et transfert de charges	99	25
Différences positives de change	51	86
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Total	1 799	662
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortis et provisions	34	26
Intérêts et charges assimilés	18	6
Différence négative de change	28	26
Autres charges financières	0	0
Charges nettes sur cession de VMP		
Total	80	58
RESULTAT FINANCIER	1 719	604
(1) dont dividendes reçus ou à recevoir des filiales	1 618	534
(1) dont intérêts des créances rattachées à des participations	22	15

Le résultat financier reprend les éléments principaux suivants :

- une dotation sur le compte courant du Bénélux pour 27 K€
- les dividendes reçus de notre filiale en Chine pour 1 618 K€
- les différences de change pour un solde net de plus 23 K€
- une reprise de provision sur les titres Screen MESH qui ont fait l'objet d'un Transmission Universelle de Patrimoine pour 90 K€.

E/ Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod except sur opé de gestion	34	28
Produits s/cession immo corporelles	13	4
Produits cession immo financières		
Reprises amortissements dérogatoires		
Transfert de charges	0	264
Reprises prov. Risq. Charg. Exceptionnelles		
Total	46	297
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités et amendes fiscales	9	
Subvention commerciale octroyée à la filiale canadienne		
Autres charges exceptionnelles	3	1
Val. comptable immob corporelles cédées	2	2
Val. comptable immob fi. Cédées	80	265
abandon de créances		
Dot. Prov. Risque exceptionnelles	4	0
Total	98	268
TOTAL GENERAL	-52	29

Dont :

- La Valeur Nette Comptable des titres Screen MESH qui ont fait l'objet d'un Transmission Universelle de Patrimoine pour moins 79 K€.

F/ impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	1 268	0	1 268
+ Résultat exceptionnel	-52	0	-52
- Participation des salariés	0	0	0
- Crédit d'impôt recherche	130	0	130
- Autres crédits d'impôts	0	0	0
Résultat comptable	1 347	0	1 347

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt est le taux de droit commun augmenté de la contribution sociale de 3,3 % si le seuil de 763 K€ est franchi.

Allègement de la dette future d'impôt en base	Montant
Provisions réglementées	
Amortissements dérogatoires	4
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Autres (écart de conversion passif)	192
Total	196
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	
Provisions pour congés payés	
Participation des salariés	
C3S	
Prov. Pour dépréciation actions propres	12
Autres provisions (créances attachées + comptes courants)	22
Total	34
Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	0
Moins-values à long terme	0

Au 31 décembre 2022, les déficits reportables s'élèvent à 2 608 K€.

Le crédit d'impôt recherche constaté dans les comptes au 31 décembre 2022 s'élève à 130 K€.

Note 10. Effectif au 31 décembre 2022

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	30	30
Agents de maîtrise et techniciens	16	14
Employés	27	28
TOTAL	73	72

Note 11 Rémunération brute des dirigeants

En milliers d'euros	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
Membres du directoire	165	202	8		
Membres du Conseil de Surveillance	36				
Total	201	202	8	0	0

Aucun engagement n'a été contracté pour des pensions de retraite au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Note 12 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes par le Directoire et l'examen par le conseil de surveillance.

4. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Observations sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article L.225-68 du code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- Le rapport du Directoire

Le rapport du directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été audités par les commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de surveillance.

Le Conseil vous invite à approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022

- Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions soumises à l'Assemblée.

4.2 Le conseil de surveillance

4.2.1 composition

M. Jean-Louis DUBUIT, président du Conseil de Surveillance depuis le 1^{er} avril 2010 à la suite de sa nomination pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 26 mars 2010 et renouvelé par l'Assemblée générale du 8 juin 2022, pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Pascal QUIRY, Vice-Président du Conseil de Surveillance, à la suite de sa nomination pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 22 juin 2018 et nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2018 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Kha DINH, membre du Conseil de surveillance, nommé lors de l'assemblée générale du 22 juin 2018 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. L'ensemble des membres du conseil sont de nationalité française. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six années.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six années.

4.2.2 Liste des mandats et des autres fonctions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des membres de Conseil de surveillance de la société au cours de l'exercice 2022.

<i>Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires</i>	<i>Mandat dans la société</i>	<i>Age au 31 déc. 2022</i>	<i>Date de première nomination</i>	<i>Date de dernier renouvellement</i>	<i>Date de fin de mandat</i>	<i>Autre(s) fonction(s) dans la société</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe</i>
DUBUIT Jean-Louis	Président du Conseil de Surveillance	78 ans	1 ^{er} avril 2010	AG 8 juin 2022	AG 2028	Néant	Président ENCRES DUBUIT Shanghai DUBUIT Benelux Dubuit of America Tintas DUBUIT	Gérant SCI DU CER SCI JFL SCI CFD Dubuit International Président TECA PRINT AG TECA PRINT France
QUIRY Pascal	Vice-Président du conseil de surveillance	60 ans	AG 22 juin 2018		AG 2024	Néant	Néant	Administrateur Digigram digital, Green Investment partners LTD Membre du conseil de surveillance de Purefood GmbH, Broceliand SAS, Gérant SCI Quirites, SCI Quirites bis Président Monestier Capital SAS, Directeur général LSQR SAS, Quirites SAS
DINH Kha	Membre du conseil de surveillance	51 ans	AG 22 juin 2018		AG 2024			

Les sociétés citées dans le tableau ci-dessus sont des sociétés non cotées.

4.3 Le Directoire

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Chrystelle FERRARI	Président du Directoire Depuis le 01/09/2013	13/12/2012 CS 09/12/2016 CS 27/10/2020 (à effet 12/12/2020)	12/12/2024	Directeur administratif et financier Groupe	<u>Présidente</u> Dubuit Vietnam Inks
Pierre BLAIX	Membre du Directoire	CS 09/12/2016 CS 27/10/2020 (à effet 12/12/2020)	12/12/2024	Directeur groupe stratégie développement	Néant
Yann HAMELIN	Membre du Directoire	CS 09/12/2016 CS 27/10/2020 (à effet 12/12/2020)	12/12/2024	Directeur de la recherche et développement	Néant

4.4 Le capital social

Capital social : le capital social s'élève à 1 256 400€, divisé en 3 141 000 actions de 0,40€ de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Capital potentiel : Il n'y a pas de plan de stock-options, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital ni de plans d'actions gratuites en cours.

Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée Générale du 28 juin 2021, dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le Directoire lors de sa réunion du 10 mars 2022, conformément à l'autorisation de l'Assemblée précitée a décidé l'attribution gratuite de :

- 17 500 actions à deux membres du Directoire dont l'attribution définitive devrait intervenir le 31/12/2025 sous réserve du respect des conditions de performance et de présence et seront alors soumises à une obligation de conservation pendant une durée d'un an, soit jusqu'au 10 mars 2026 (Plan 2022-1 et 2022-2).

Le conseil de surveillance a fixé à 30% des actions attribuées gratuitement, la quotité devant être conservée au nominatif par les dirigeants mandataires jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Plans d'attribution d'actions gratuites de la société Encres DUBUIT S.A.

Plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions	Date d'attribution définitive	Fin de la période de conservation
2022-1/2022-2	10/03/2022	10/03/2022	17 500	10/03/2025	10/03/2026

RECAPITULATIFS DES ANCIENS PLANS

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur de l'action
Février 2007	30 juin 2006	1 ^{er} février 2007	41 000	Existantes	1 ^{er} février 2009	1 ^{er} février 2011	8,05 euros
Juillet 2008	21 mars 2008		20 000	Existantes	21 juillet 2010	21 juillet 2012	4,95 euros
Aout 2009	21 mars 2008		20 000	Existantes	31 juillet 2012	31 juillet 2014	4,50 euros
Aout 2016	27 novembre 2015	28 juillet 2016	10 500	Existantes	11 octobre 2018	aucune	3,40 euros
Plan 2019-1	22 juin 2019	08/10/2019	30 000	Existantes	31/12/2020	01/01/2022	3.73 euros
Plan 2019-2	22 juin 2019	08/10/2019	25 000	Existantes	31/01/2021	01/01/2022	3.73 euros

(*) sous- réserve de la réalisation des conditions d'attribution

Concernant les plans de « Juillet 2008 et Aout 2009 », il n'y a pas eu d'attribution définitive car les conditions de performances n'étaient pas remplies. Le plan d'aout 2016 a donné lieu à l'attribution des 10 500 actions.

Capital autorisé

Le tableau ci-après récapitule les délégations et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2022 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations :

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation ou de l'autorisation	Montant autorisé (en euros)	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2021	Montant résiduel au 31/12/2021 (en euros)
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	28/06/2021	27/08/2023	1 000 000	N/A	Néant	1 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	28/06/2021	27/08/2023	1 000 000	N/A	Néant	1 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	28/06/2021	27/08/2023	1 000 000 (a)	N/A	Néant	1 000 000
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	28/06/2021	27/08/2023	600 000 (a) 20 % du capital par an (montant nominal de	N/A	Néant	600 000 et 20 % du capital par an (montant nominal de l'augmentation de capital)

			l'augmentation de capital)			
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	28/06/2021	27/08/2023	3% du capital lors de la décision d'augmentation de capital	N/A	Néant	3% du capital lors de la décision d'augmentation de capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions (et/ou d'achat d'actions)	20/06/2019	19/08/2022	3% du capital au jour de la première attribution	Néant	Néant	3% du capital au jour de la première attribution
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	28/06/2021	27/08/2024	7 % du capital au jour de l'AG soit à titre indicatif 219 870 actions au jour de l'AG du 28/06/2021	N/A		7 % du capital au jour de l'AG soit à titre indicatif 219 870 actions au jour de l'AG du 28/06/2021
Délégation en vue d'attribuer des BSA, BSAANE, BSAAR à une catégorie de personnes déterminée	28/06/2021	27/12/2022	150 000 €	N/A	Néant	150 000 €

Plafonds communs

4.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée

Sur l'exercice 2022, il n'y a aucune convention nouvelle conclue entre un mandataire social ou un actionnaire ayant plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée.

4.6 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 14 juin 2023 et présente les caractéristiques suivantes :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 98 778 actions (soit 3,14 % du capital), le nombre d'actions pouvant être achetées sera de 215 322 actions (soit 6,86 % du capital), sauf à céder ou annuler des titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 8 euros par action.
- **Montant maximal du programme** : 2 512 800 euros.

- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.
La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable
- **Objectifs** : Les acquisitions pourront être effectuées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCRE DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
 - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les groupements d'intérêt économique et sociétés liées),
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 14 juin 2023, soit jusqu'au 13 décembre 2024

5 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la Société ENCRE DUBUIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENCRE DUBUIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2.1 « Evènements significatifs » de l'annexe des comptes sociaux relative à :

- l'appel formé par l'ancien dirigeant de la société Dubuit Paint, à la suite du jugement rendu début avril 2022, l'ayant débouté de toutes ses demandes, et la contestation de ce recours en mai 2022
- le retard pris dans l'implantation de la filiale au Vietnam et la réorganisation du management

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est mentionné dans la note 3-2-2 de l'annexe sous les rubriques « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des actifs incorporels et financiers détenus par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous tenons à vous signaler que les comptes sociaux de la société Encres Dubuit ont été arrêtés par le Directoire à une date postérieure au délai légal des 3 mois de la clôture de l'exercice.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

SEC3
Représentée par :

Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT
Représentée par :

Nathalie BOLLET-FLAMAND

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'assemblée générale de la société ENCREs DUBUIT

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ENCREs DUBUIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principaux événements de la période » de l'annexe des comptes consolidés relative à :

- l'appel formé par l'ancien dirigeant de la société Dubuit Paint, à la suite du jugement rendu début avril 2022, l'ayant débouté de toutes ses demandes, et la contestation de ce recours en mai 2022
- le retard pris dans l'implantation de la filiale au Vietnam et la réorganisation du management

et sur la note 20 « Engagements retraite et avantages assimilés » relative au changement de méthode portant sur la comptabilisation de la provision pour indemnités de retraite.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre Société a procédé, comme défini par la note 8 « Immeuble de placement » à la comparaison de la juste valeur et de la valeur comptable des deux immeubles brésiliens. Nous nous sommes assurés que les valeurs nettes comptables des actifs n'étaient pas supérieures aux valeurs des rapports des expertises immobilières.
- Votre Société effectue au moins une fois par an, un test de perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations à durée de vie indéfinie conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités prévues à la note 9 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe sous la rubrique « Suivi des actifs (IAS 36) ». Nous avons examiné les modalités de calcul de ces tests, et leur caractère raisonnable.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous tenons à vous signaler que les comptes consolidés de la société Encres Dubuit ont été arrêtés par le Directoire à une date postérieure au délai légal des 3 mois de la clôture de l'exercice.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
représentée par :

Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT
représentée par :

Nathalie BOLLET-FLAMAND

5.3 Rapport spécial sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale de la société ENCREs DUBUIT

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1 CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

II- CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2.1 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1.1 Contrat de location avec la Sci CFD

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial signé avec la Sci CFD pour les locaux de Chassieu d'une superficie de 446 m² destinés à la l'activité de tension des écrans de sérigraphie.

Au titre de l'exercice 2022, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 44 K€ au titre des loyers et 3 K€ pour la taxe foncière.

2.1.2 Contrat de location avec la Sci JFL

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial signé avec la Sci JFL pour les locaux de Lille d'une superficie de 358 m2 destinés à l'activité de tension des écrans de sérigraphie

Au titre de l'exercice 2022, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 47 K€ au titre des loyers, 2 K€ de charges locatives et 6 K€ de taxe foncière.

2.1.3 Convention conclue avec la Sci Dubuit

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial avec la société Sci Dubuit pour le local d'une surface de 27 m2 situé au 10/12 rue du Ballon à Noisy Le Grand, en remplacement du précédent bail signé avec la Sas Machines Dubuit, dans le cadre de l'hébergement de la partie tensions écrans, à défaut de place et pour des raisons de proximité vis-à-vis de votre siège social.

Le montant du loyer pris en charge au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 13 K€, les charges locatives à 2 K€ et la taxe foncière à 1 K€.

2.1.4 Conventions conclues avec la Sarl Dubuit International

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet des conventions :

Location d'un bureau à Mitry prenant effet le 1er Janvier 1996 au profit de la Sarl Dubuit International.

Le montant du loyer pris en produit au 31 décembre 2022 s'est élevé à 3 K€.

Contrat de prestations administratives et comptables concernant l'assistance aux travaux de consolidation et contrôle de gestion avec la société Dubuit International sur l'exercice 2022 facturé avec une marge de 5%.

Au titre de l'exercice 2022, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 93 K€.

Contrat de prestations administratives et comptables conclu avec la société Dubuit International pour la refacturation d'un salarié de la société Encres Dubuit.

Le montant de la refacturation pris en produit au 31 décembre 2022 s'est élevé à la somme de 5 K€.

Signature d'une convention de trésorerie avec la société Dubuit International dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie. Les sommes mises à disposition sont rémunérées au taux Euribor 6 mois au 1^{er} décembre 2015 augmenté de 1%, renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans, offrant ainsi des conditions plus avantageuses que celles du marché bancaire.

Au titre de l'exercice 2022, aucune avance n'a été réalisée dans le cadre de cette convention.

2.1.5 Convention conclue avec Mme Chrystelle FERRARI

Mandataire concerné : Madame Chrystelle FERRARI

Nature et objet de la convention :

Signature d'un avenant au contrat de travail de Mme Chrystelle FERRARI, aux termes duquel la société Encres Dubuit s'interdit de procéder à son licenciement pendant une période de deux ans, à compter de la reprise de ses fonctions salariées, suite à la cessation de son mandat de Président du Directoire de la société. En cas de non-respect de cette période de garantie d'emploi, elle s'engage à lui verser une indemnité globale forfaitaire brute égale à 24 mois de salaire.

Fait à Vincennes et Courbevoie, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
représentée par :

Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT
représentée par :

Nathalie BOLLET-FLAMAND

ENCRES DUBUIT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social : 1 rue Isaac Newton

ZI Mitry Compans

77290 MITRY MORY

www.encresdubuit.com